Manex GOYHENETCHE

L'OPPRESSION CULTURELLE FRANÇAISE AU PAYS BASQUE

Editions E.L.K.A.R.
Collection OLDAR

Zueri,

edozein ikasetxetako ikasleri, nahi baitzinukete gure euskal mintzaira ikasi, bainan ezin baituzue...

Zueri,

edozein ikasetxetako erakasleri, nahi baitzinukete euskara erakatsi bainan ezin baituzue...

Zueri,

frantses lege haukien muga etsaietan euskal kultura lantzen eta zabaltzen ahal bezala ari zirezteneri...

Zueri,

edozein langile, zuen lurrean arroztuak eta zapalduak zau dezteneri...

Zuri, Arantxa,
Presondegian zauzkatenari

Hiri, Mendizabal, gudari,
Tiroz garbitu hautenari...

Hoinbertze pairatzen duen
Bihotz bihotzeko Euskal Herri huni

A VOUS JEUNES LYCEENS
QUI MANQUEZ DE PROFESSEURS
POUR APPRENDRE LA LANGUE BASQUE,

A VOUS PARENTS ET ENFANTS DES IKASTOLA,

A VOUS TRAVAILLEURS EXPLOITES DU PAYS BASQUE,

A VOUS JEUNES BASQUES
QUE LE CHOMAGE CONTRAINT A L'EXIL,

A VOUS GUDARI TOMBES SOUS LES BALLES,

A TOI PEUPLE BASQUE COLONISE,

PRÉSENTATION

I. — " LA PERSONNALITÉ BASQUE EST MENACÉE "

Ainsi titre le 31 janvier 1973, Yvonne Rebeyrol, journaliste au " Monde " un article qu'elle consacre aux études que l'anthropologue américain Morton Levine poursuit depuis dix ans au Pays Basque :

« Sous l'influence de l'école et des moyens de communication, surtout la télévision, l'usage du français ne cesse de s'étendre. En 1965 de nombreux enfants de Macaye arrivaient à l'école en parlant à peine le français. Ce n'est plus le cas. Autre signe des temps, toujours à Macaye, de 1965 à 1972, le nombre des téléviseurs est passé de deux à quarante. A Ahetze, beaucoup de petites exploitations familiales (un des fondements de la sotiété basque traditionnelle) sont remplacées par des lotissements pour résidences secondaires. »

Ce texte situe à merveille le problème de la langue et de la culture basques. Le professeur Morton Levine a vérifié scientifiquement et biologiquement l'identité des Basques, identité qui s'exprime avant tout à travers une langue et une culture originales. Mais une carte historique et linguistique du Pays Basque montre que d'une part la langue basque a été en régression constante au Nord devant l'impérialisme culturel français et que d'autre part la terre basque a été aussi en régression constante devant l'envahisseur étranger.

La disparition de notre personnalité basque ne serait-elle pas imminente ?

Sans doute, assiste-t-on ces derniers temps à un engouement assez spectaculaire des jeunes pour tout ce qui est basque : cours de basque, groupes folkloriques conscientisés, festivals de la chanson basque, ikastolas, etc... Par ailleurs, certains, parlent des largesses du régime français qui « autorise » désormais la langue basque au baccalauréat et accorde des émissions en langue basque à l'O.R.T.F. Encore faut-il voir la réalité telle quelle : 5 pauvres minutes de radio tous les jours, 30 minutes le dimanche, et 30 autres à la télévision par mois.

Mais en même temps, on remarque une accélération de la déculturation basque. En 50 ans, la proportion des Basques ne parlant pas basque est passée de 6 % à 55 %. La plus grande débasquisation du Pays Basque Nord est le fait de ces quinze, vingt dernières années. Après l'école française, des moyens modernes et efficaces de débasquisation sont en place : la télévision,

la radio et toutes les techniques des mass-media, la politique de tourisme...

Les terres basques sont l'objet de convoitises de la part des spéculateurs fonciers et des promoteurs immobiliers : 41 % de la propriété privée à Ciboure sont aux mains de propriétaires parisiens ! A cette allure, que deviendrons-nous ?

II. — A PARTIR DE CETTE CONSTATATION, NOUS DEVONS NOUS POSER DEUX SERIES DE QUESTIONS :

a) Quelle est la responsabilité de l'Etat français en ce domaine ?

Quelle est l'attitude de Paris vis-à-vis de la langue basque ? Tolérance ? Volonté de sauvegarde ? Indifférence ? Politique de répression camouflée ? Ces interrogations sont primordiales. L'analyse doit être lucide et sans complaisance. Car il va falloir en tirer des conclusions pratiques.

Ne serait-il pas illusoire de croire à une France large, débonnaire et libérale, si cette image est contestée par les faits ?

Faut-il croire ceux qui disent que la sauvegarde de notre langue et donc de notre personnalité basque ne peut venir que de l'Etat français ? Alors que le professeur Morton Levine lui-même reconnaît que Paris ne s'occupe pas de la protection des ethnies de France (1).

b) Que faut-il penser de l'action des associations culturelles basques, en principe organismes de sauvegarde et de promotion de la langue basque ? L'objet de cette analyse est de savoir si le peuple basque s'est vraiment donné des structures adéquates, efficaces, adaptées à la situation dramatique des temps présents. Sinon vers quelle forme d'organisation doit s'orienter l'action concertée des Basques ?

Nous ne pouvons esquiver de telles questions. Car le choix est clair : être ou ne pas être, être Basque ou ne pas être Basque.

---

(1) Cf son interview dans *Enbata numéro* 286, dossier " Protection de l'ethnie ". « Si vous me demandez si, consciemment, le gouvernement s'occupe de la protection en général des ethnies de France, je dois dire que je n'ai aucune évidence de cela ».

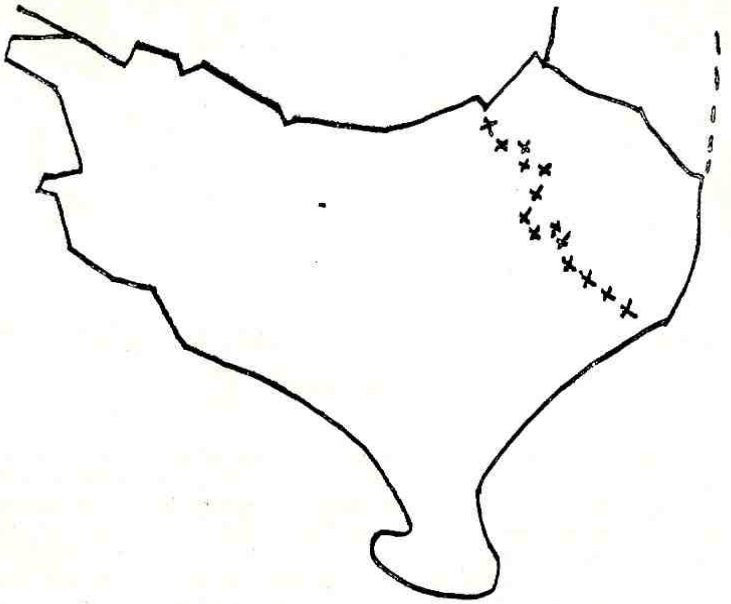

Le basque fut autrefois la langue de cette vaste Basconie, allant de l'Ebre jusqu'à Bordeaux. Dès l'époque du néolithique (4000-2500 av. J.C.), les bergers basques pratiquant la transhumance se déplaçaient sur un immense territoire s'étendant de la vallée de l'Ebre à celle de la Dordogne et ayant comme centre nos montagnes.

Facteurs d'unification sur le plan de la langue basque comme sur celui des techniques, ces bergers euskariens qui, par suite de leurs déplacements étaient en contact avec les peuples voisins, ont su « assimiler bien des éléments culturels étrangers sans laisser altérer pour autant leur personnalité. « (Voir à ce sujet " Enbata " numéro 286 : « Protection de l'ethnie ».)

Depuis, le tracé d'une frontière « franco-espagnole » qui divise le Pays Basque en deux parties a été le premier élément de répression de la culture basque. CAR CETTE LIGNE POLITIQUE — NOTRE MUR DE LA HONTE — SYMBOLISE LA NEGATION DE LA COMMUNAUTE HUMAINE BASQUE, LA NEGATION DE NOTRE IDENTITE, DE NOTRE PERSONNALITE ET DE NOTRE UNITE NATIONALE.

Conséquence : nous ne connaissons pas notre Pays Basque ; moi-même, je ne le connais pas en entier ; je ne fais que découvrir peu à peu le Sud sans lequel on ne peut pas parler de véritable Pays Basque. C'est pourquoi, mon étude se limitera pour le moment au Pays Basque Nord, espérant qu'un autre prendra le relais pour le Sud.

CHAPITRE I

LE MYTHE D'UNE CERTAINE CIVILISATION FRANÇAISE

Ce titre doit choquer bien des Jacobins imbus d'un « certaine idée de la France » et qui veulent que la France ait le meilleur avion supersonique, comme la meilleure équipe de rugby même si elle se fait battre, que la France soit le meilleur artisan de l'unité européenne même si elle est la plus chauvine, que la langue française soit la plus géniale, la plus apte à porter les vertus de la vraie civilisation, même si actuellement elle est en régression, celle que tout homme dit civilisé doit assimiler, celle que tout homme dit européen doit posséder. Bref, il suffit d'ajouter la profession de foi de quelques prétendus théologiens catholiques : « La France, Fille aînée de l'Eglise » et la panoplie du mythe de la France est complète. Moyennant quoi on peut se permettre de mener une politique de répression contre les cultures populaires de l'Hexagone.

Car cette politique de répression linguistique a été menée au nom de la science et du progrès social contre l'obscurantisme et l'ignorance. On ne pouvait accéder à la civilisation vraie qu'à travers la culture française que l'Ecole était chargée de transmettre. Mieux, la France était présentée comme un modèle de civilisation et chargée par conséquent d'une mission civilisatrice auprès des autres peuples arriérés. Il s'agit là d'une longue tradition française entretenue par les mythes de toutes sortes.

Déjà au VIII[e] siècle, Charlemagne se livre au saccage de la Saxe et à la destruction de ses temples : lieux de culte et de culture pour les Saxons ; il veut leur imposer l'ordre carolingien et la civilisation francienne recouverts d'un vernis chrétien.

Il ne faisait que perpétuer une tradition inaugurée deux siècles auparavant par son ancêtre Clovis qui avait fait inscrire dans la loi salique la devise suivante : « Vive le Christ qui aime les Francs. » Il n'y a que les Francs que le Christ peut aimer : c'est dans l'ordre naturel des choses. Les Francs, peuple élu de Dieu, donc peuple supérieur ! Rien à voir avec ces sauvages de Wisigoths ! Sans doute, ces derniers sont-ils en train d'élaborer déjà une riche culture occitane, sans doute possèdent-ils une magnifique architecture romane, un Droit écrit, des villes très animées. Mais les Francs de Clovis — rappelez-vous Vouillé en 507 — peuvent

bien se permettre de se livrer à un pillage systématique de la jeune Occitanie : Dieu est avec eux. Gesta Dei per Francos ! Que diable ! Et dire qu'il y a encore des ingrats pour comparer les Français aux Barbares ! En Francie, il ne peut y avoir ni massacre, ni pillage, ni colonisation, car on agit au nom de Dieu ou de la Civilisation !

Tout le monde connaît les guerres expansionnistes menées par Louis XIV. Nous n'abordons pas ici les motifs d'ordre commercial et économique qui furent à l'origine de cette politique belliqueuse, impérialiste à souhait. Mais parallèlement à ces guerres, Louis XIV mena une politique constante de francisation forcée comme le montre le décret suivant publié en 1684, après la conquête de la Flandre.

« Voulons et nous plaît que dorénavant, et à commencer du premier mars prochain, il ne puisse être plaidé dans la ville d'Ypres et dans toutes les autres villes et châtellenies de la Flandre occidentale qu'en langue française ; défendons pour cette fin à tous avocats et procureurs de se servir de la langue flamande »... (Lettres patentes, décembre 1684).

Une telle francisation faisait partie du cours normal des événements, s'inscrivait dans l'ordre logique de l'Histoire fixée à l'avance par Dieu. Le très chrétien roi de France, même si sa vie personnelle se rapprochait davantage de celle de n'importe quel type du milieu parisien, ne détenait-il pas une autorité d'origine divine ? A la suite de son ancêtre brûlant les « sorcières » basques à Saint-Pée, il était normal d'organiser les dragonnades un peu partout, de pacifier les Cévennes infestées de protestants — traduisez les Occitans — afin d'y introduire, tout comme dans le Labourd, après les bûchers de 1610, la civilisation et la religion du roi de Versailles, bref, l'impérialisme français. Nous en connaissons les effets bénéfiques pour les Cévennes : un pays dévasté par la guerre, un pays saigné à blanc, mais où règnent désormais l'ordre français et la langue française. Ce qui fait dire à Denis Richet dans le « Nouvel Observateur » n° 452, au sujet du « Grand Siècle » : « L'acculturation militaire menée tambour battant par l'Eglise et les élites traquait une culture populaire orale désormais contrainte à se réfugier dans l'ombre de l'inconscient et de l'interdit. »

Pourtant cette langue française que Louis XIV veut faire connaître aux quatre coins de l'Europe n'est pratiquée que par un cercle restreint d'aristocrates et de courtisans gravitant autour de la Cour, elle est ignorée par les masses populaires qui parlent breton, alsacien, occitan, basque, flamand ou « patois ». Culture de classe, mieux : culture pour initiés et privilégiés de Versailles et de Paris, pour qui les autres peuples, des Basques aux Bretons, forment une catégorie inférieure parlant le patois. Racine n'avait que du mépris pour la langue populaire des Occitans d'Uzès qu'il traitait de barbares.

L'on rétorquera qu'au XVIII[e] siècle, le français était devenu langue d'Europe et que l'art français y avait une grande influence. Tout homme cultivé devait connaître deux langues : la sienne et le français. Ne parlait-on pas de « l'universalité » de la langue française et de sa « probité attachée à son génie » ? Mythe encore ! Car si dans les Cours européennes, il était de bon ton de parler

français, il ne faut pas oublier qu'il s'agissait d'une langue parlée seulement par l'aristocratie et la grande bourgeoisie. Et la culture française à laquelle est initié le potache en classe n'a rien à voir avec la culture populaire vraie des paysans, marchands et artisans du XVIII[e] siècle. Nous le regrettons pour les amoureux des œuvres de Montesquieu, Diderot ou Voltaire. Même si leur siècle a été appelé celui des « Lumières », même s'ils ont combattu l'obscurantisme, l'esclavage, les croyances irrationnelles, il n'en reste pas moins vrai qu'ils ont méprisé les peuples et les cultures populaires. Voltaire ira jusqu'à dire : « Le peuple ressemble à des bœufs à qui il faut un aiguillon, un joug et du foin... Il est à propos que le peuple soit guidé et non pas instruit : il n'est pas digne de l'être. » Et l'Encyclopédie de définir ainsi le patois : « façon vicieuse de parler abandonnée à la populace ». (2)

La grande Révolution de la fin du siècle n'apporte pas de changement du moins dans ce domaine. Sans doute en ses débuts favorise-t-elle les langues de l'Hexagone ; plusieurs décrets de la Constituante ou de la Législative furent proclamés par exemple en basque et en français simultanément. Hélas ! la politique de bilinguisme ne dura pas longtemps. Très tôt la Convention se lança dans une politique d'intolérance et de répression des langues de l'Hexagone hors le français. Dès 1792, le fameux abbé Grégoire proclamait :

« Il y a environ quinze départements de l'intérieur où la langue française soit exclusivement parlée ; encore y éprouve-t-elle des altérations sensibles, soit dans la prononciation, soit par l'emploi des termes impropres et surannés, surtout vers Sancerre, où l'on retrouve une partie des expressions de Rabelais et Montaigne.

Nous n'avons plus de provinces, et nous avons encore environ trente patois qui en rappellent les noms.

Peut-être n'est-il pas inutile d'en faire l'énumération : le bas-breton, le normand, le picard, le rouchi ou wallon, le flamand, le champenois, le messin, le lorrain, le franc-comtois, le bourguignon, le bressan, le lyonnais, le dauphinois, l'auvergnat, le poitevin, le limousin, le provençal, le languedocien, le velayen, le catalan, le béarnais, le basque, le rouergat et le gascon ; ce dernier seul est parlé sur une surface de 60 lieues en tous sens...

On peut assurer sans exagération qu'au moins six millions de Français surtout dans les campagnes, ignorent la langue nationale ; qu'un nombre égal est est à peu près incapable de soutenir une conversation suivie ; qu'en dernier résultat, le nombre de ceux qui parlent purement n'excède pas trois millions, et probablement le nombre de ceux qui l'écrivent correctement encore moins.

Ainsi avec trente patois différents, nous sommes encore, pour le langage, à la tour de Babel, tandis que, pour la liberté, nous formons l'avant-garde des nations.

On peut uniformiser le langage d'une grande nation, de manière que tous les citoyens qui la composent puissent sans obstacle se communiquer leurs pensées. Cette entreprise qui ne fut pleinement exécutée chez aucun peuple, est digne du peuple français,

---

(2) Morvan Lebesque : « Comment peut-on être Breton ? » p. 92.

qui centralise toutes les branches de l'organisation sociale et qui doit être jaloux de consacrer au plus tôt, dans une République une et indivisible, l'usage unique et invariable de la langue de la liberté. »

Inutile de commenter un tel texte. Disons simplement que l'Abbé Grégoire emporté sans doute par son esprit d'intolérance, confondait un patois, un dialecte, une langue et ignorait jusqu'à l'existence même d'une langue occitane et de ses variantes dialectales comme le languedocien, le provençal ou le gascon. Et c'est ce qui nous console un peu : si l'abbé Grégoire a condamné les langues populaires de l'Hexagone ce n'est pas du moins au nom des règles scientifiques de la linguistique et de la philologie.

Mais foin de tout cela, les Conventionnels n'ont pas hésité à poursuivre la même politique criminelle, antiscientifique, antipopulaire. Le 18 décembre 1792, Lauthemas s'écrie : « Il faut que les intérêts de la République soient maintenant connus de tous ses membres et ils ne peuvent l'être comme il convient qu'en rendant la langue nationale parfaitement familière à tous. Partout où les communications sont gênées par les idiomes particuliers qui n'ont aucune espèce d'illustration et ne sont qu'un reflet de reste de barbarie des siècles passés, on s'empressera de prendre tous les moyens nécessaires pour les faire disparaître le plus tôt possible. »

Le 27 janvier 1794, Barrère, à la Convention tient le même langage : « Nous avons révolutionné le gouvernement, les mœurs, la pensée ; révolutionnons aussi la langue : le fédéralisme et la superstition parlent bas-breton ; l'émigration et la haine de la République parlent allemand ; la contre-révolution parle italien et le fanatisme parle basque. »

Et l'auteur inconnu de l'adresse du 16 prairial de l'An II de renchérir : « Citoyens qu'une sainte émulation vous anime pour bannir de toutes les contrées de France ces jargons qui sont encore des lambeaux de la féodalité et des monuments de l'esclavage. »

Etrange aberration : aucune révolution en Europe n'a adopté une telle attitude. Elle sera la seule à ne pas assurer la promotion des langues populaires de l'Hexagone au rang de culture. Et à l'extérieur, elle se lance à travers l'Europe dans une vaste Croisade.

Dès l'hiver 1791, les révolutionnaires de Paris se transforment selon l'expression de l'un d'entre eux en « missionnaires armés » chargés de porter à toute l'Europe le message nouveau de la France. Ils se sentent investis d'une mission supérieure : celle de porter aux autres peuples les principes de la Révolution :

« Le Français va devenir le peuple le plus marquant de l'univers... Elevons-nous dans cette circonstance à la hauteur de notre mission » s'écrie Isnard à l'Assemblée Législative, tandis que Robespierre exhorte ses amis du Club des Jacobins à « étendre le règne de la liberté », traduisez : le règne de la France. Au nom de cette conception mythique du destin de la France, les armées révolutionnaires, puis celles du Directoire et de l'Empire se lancent en une vaste croisade qui aboutit à une guerre de conquête, d'annexions et de pillage se situant dans la plus pure tradition des Capétiens et des Bourbons. Le message révolutionnaire a transmettre justifie toutes les violences françaises !

A la suite du militaire, le poète français aussi se sent investi d'une mission. Tous les Romantiques se considèrent comme des êtres supérieurs que Dieu a placés au-dessus de la masse des peuples, afin que, tels des « mages », des « prophètes », ils en soient les guides. C'est peut-être Victor Hugo qui a le mieux exprimé cette fonction mythique du poète :

« C'est lui qui sur toutes les têtes,
En tout temps, pareil aux prophètes,
Dans sa main où tout peut tenir,
Doit, qu'on l'insulte ou qu'on le loue,
Comme un torche qu'il secoue,
Faire flamboyer l'avenir...
Peuples ! écoutez le poète !
Ecoutez le rêveur sacré !
Dans votre nuit, sans lui complète,
Lui seul a le front éclairé...
Dieu parle à voix basse à son âme. »
(Rayons et Ombres).

Vigny dans la « Maison du Berger », se compare au berger en train de surveiller « les peuples qui cheminent ». Et dans un poème de 1882, intitulé « Moïse », il se prend pour le « prophète centenaire, environné d'honneur », et s'adresse à Dieu ainsi :

« J'ai conduit votre peuple où vous avez voulu...
Mon doigt du peuple errant a guidé les passages...
O Seigneur ! J'ai vécu puissant et solitaire. »

Quant à Emile Zola, il entrevoit le « jour rêvé du retour à l'âge d'or où toutes les forces collectives se seront fondues dans une grande patrie, où il n'y aura plus de frontières, où la langue française aura conquis le monde ». Ce qui montre bien que les écrivains aussi ont été les instruments et les collaborateurs de l'impérialisme français et ont participé à l'oppression culturelle des peuples de l'Hexagone.

Enfin Balzac, dans son roman « Les Chouans » ne montre que du mépris pour la langue bretonne.

Retenons les conséquences néfastes d'une telle mentalité : elle a inspiré toutes les conquêtes coloniales au XIX^{e} siècle, puis les guerres coloniales au XX^{e} siècle. Ceux qui en 1830, ont prétendu porter en Algérie la « civilisation » française et son « progrès » n'étaient que de vils financiers mus avant tout par des motivations mercantiles. Ceux qui les suivront ne seront que des voleurs de terres africaines, même les soldats du « père » Bugeaud.

Un Père de Foucauld travaillant à l'élaboration d'un lexique touareg est l'exception. Encore s'agit-il là aussi avant tout d'un moyen de s'implanter dans la population indigène pour y étendre l'influence française.

Prenons le cas de Madagascar. L'Arrêté du 25 janvier 1924 stipule : « L'enseignement officiel a pour buts de développer chez les jeunes Malgaches les sentiments de fidélité envers la France et de les initier à nos us et coutumes. » On ne peut être plus clair. La « mission civilisatrice » de la France se doit de transformer les Malgaches en de bons petits Français. Comme le dit le « Peuple Breton » dans le n° 54 : « Pendant plus d'un demi-siècle, loin de former des Vietnamiens conscients construisant avec leur

propre génie leur propre culture, tout l'appareil colonial n'a tendu qu'à fabriquer des Français à peau jaune, comme d'ailleurs des Français à peau noire ou à tête dure, consommateurs passifs de la « culture universelle » importée directement de Paris par la France, ses gouverneurs, ses cantonniers et ses instituteurs. »

Actuellement, quand on parle de coopération culturelle avec les pays du Tiers-Monde, il s'agit avant tout de « perpétuer le maintien d'une ère culturelle francophone, donc une langue, des relations, un mode de pensée qui conduisent les enseignés vers une intégration de facto au modèle français. » (N. Kimba dans « Tempêtes », février 1973). Quel effort a-t-on tenté en faveur d'une renaissance des langues et cultures populaires ? Presque rien. Pourtant une réparation même tardive s'imposait.

Au contraire, les tenants de la francophonie par la voix de M. Druon s'évertuent à dire que « la langue française est indispensable » pour le développement des Africains et pour « leur accès à la modernité ». (Voir « Le Monde » du 28 juillet 1973).

Curieuse destinée que celle de la civilisation française ; se voulant « universelle », se donnant une « mission civilisatrice » (3), elle a engendré les pires violences à travers les siècles ; très proches de nous, nous ne pouvons oublier les massacres des guerres coloniales, les tortures de la guerre d'Algérie commises pour maintenir une « présence française ».

Les soldats de Charlemagne, les Dragons de Louis XIV, les paras de Massu ont prétendu participer à une « Croisade » de la civilisation occidentale. Nous savons désormais qu'ils ont été destructeurs de civilisations.

Au fond, le mythe de la civilisation française n'aurait-il pas été fabriqué pour masquer toutes les turpitudes commises en son nom ?

(3) « Mission civilisatrice » souvent confiée à l'administration, à l'armée, à l'Eglise et aux sociétés capitalistes.

CHAPITRE II

LE ROLE DE L'ECOLE FRANÇAISE EN PAYS BASQUE NORD

DE LA FRANCISATION...

Dès septembre 1791, Talleyrand propose la création des écoles primaires en français pour lutter avant tout contre les « dialectes ». Mais le ton est encore donné par l'Abbé Grégoire au Comité d'Instruction le 30 juillet 1793 : « Les connaissances utiles, comme la douce rosée, se répandront sur toute la masse des individus qui composent la nation ; ainsi disparaîtront insensiblement les jargons locaux, les patois de six millions de Français qui ne parlent pas la langue nationale. Car, je ne puis trop le répéter, il est plus important qu'on ne pense en politique, d'extirper cette diversité d'idiomes grossiers, qui prolongent l'enfance de la raison et la vieillesse des préjugés. »

Et le décret du 17 novembre 1794 explicite : « Les écoles primaires seront distribuées sur le territoire de la République. L'enseignement se fera en langue française. »

En avril 1796, la Commission du pouvoir exécutif près de l'administration municipale de Bayonne écrit : « Ce que nous avons le plus instamment recommandé aux instituteurs, c'est d'employer tous les moyens pour y introduire l'usage de la langue française. » (4)

En 1802, le sous-préfet émet un avis favorable pour la construction d'un collège à Mauléon dans le but de « tirer de l'ignorance un peuple qui n'ayant qu'un idiome particulier, ne pouvait guère établir de relations avec le reste de la Nation. » La même année, le préfet voyait dans ce collège « un grand moyen de franciser les Basques, trop en arrière pour les usages, les mœurs, la civilisation et surtout la langue. » (5)

En 1819, dans une lettre au Ministre de l'Instruction, le Préfet demande l'ouverture de l'école de Saint-Jean-Pied-de-Port pour « aider à la pénétration de la langue française en Pays Basque. » (6)

---

(4) L. Soulice : « Histoire de l'Instruction Primaire dans les Basses-Pyrénées », p. 24.

(5) Servie z: « Statistique du département des Basses-Pyrénées », p. 131.

(6) P. Hourmat : « L'enseignement primaire dans les Basses-Pyrénées au temps de la Monarchie constitutionnelle » dans S.S L.A.B., numéro 128, année 1972, p. 171.

En 1833, dans le « Tableau de l'Instruction Primaire en France », M. P. Lorrain constate : « Le langage populaire des communes rurales est le basque, idiome tout à fait étranger à la langue française que les enfants des communes ne parlent et n'entendent pas. C'est pourquoi, nous croyons qu'il soit nécessaire qu'un ordre exprès obligeât rigoureusement à l'avenir les instituteurs établis dans les communes où le dialecte est en usage à parler constamment français à leurs élèves. » (7)

A la même époque, l'inspecteur de l'arrondissement de Mauléon note dans son rapport : « J'ai exigé des instituteurs l'abolition entière de l'usage de la langue basque en classe. Je leur ai également recommandé d'abandonner entièrement la pratique de la lecture basque, suivie dans tous les temps dans leurs écoles. » (8).

En 1846, le préfet des Basses-Pyrénées rappelle : « Nos écoles au Pays Basque ont particulièrement pour objet de substituer la langue française au basque. » (9)

En 1846 encore, le règlement du Comité de Saint-Palais interdit « de proférer aucune parole grossière comme aussi de parler basque — même pendant la récréation. » (10)

En 1849, l'abbé Jean Hayet pour obtenir l'autorisation d'ouverture d'un pensionnat secondaire, présente comme argument : « La langue française prendra la place du basque. » (11)

Jean Jaurès, militant socialiste de la première heure, d'origine occitane, ardent défenseur des langues populaires de l'Hexagone a plaidé bien souvent en faveur de l'introduction de ces langues à l'école. Dans un très beau texte, il prend même la défense de la langue basque :

« Quand j'interrogeais les enfants basques jouant sur la plage de Saint-Jean-de-Luz, ils avaient le plus grand désir à me nommer dans leur langue le ciel, la mer, le sable, les parties du corps humain, les objets familiers. Mais ils n'avaient pas la moindre idée de sa structure et, quoique plusieurs d'entre eux fussent de bons élèves de nos écoles laïques, ils n'avaient jamais songé à appliquer au langage antique et original qu'ils parlaient dès l'enfance, les procédés d'analyse qu'ils sont habitués à appliquer à la langue française. C'est évidemment que leurs maîtres ne les y avaient point invités. Pourquoi cela et d'où vient ce délaissement ? Puisque ces enfants parlent deux langues, pourquoi ne pas leur apprendre à les comparer et à se rendre compte de l'une et de l'autre ? » (12)

Vers la même époque, un Souletin protestait énergiquement contre la politique de débasquisation menée à l'école :

« Buruzagiek ez haizu ezten uskaraz mintzatzera, uskaraz izkiribatzen ikhasi beharra gorik, eta hori eskolatik kanpo, batere den gutieneko zuzenik gabe. Eztakit zer egin deien uskarak errejenter, bena oro, bai herriko seme, bai kanpotik jinik direnak, uskararen ezinago etsai burhagetzen dira. » (13)

---

(7) Extrait de L. Soulice : op. cit., p. 42.
(8) L. Soulice : op. cit., p. 42.
(9) *Enbata*.
(10) P. Hourmat, op. cit., p 282.
(11) Bulletin du Musée Basque, 1966, numéro 31, p. 13.
(12) Revue de l'Enseignement primaire, 15 octobre 1911.
(13) Ziberouko Egunaria, p. 89, année 1913.

Pour mener à bien cette politique de francisation, Paris dut employer des méthodes répressives. Nous nous permettons à ce sujet de citer l'extrait d'un article du Mouvement Laïque des Cultures Régionales et paru dans la revue bretonne « Ar Falz » n° 3, année 1969 :

« En fait, c'est une guerre véritable qui fut menée, une « chasse » impitoyable qui fut organisée contre des langues alors parlées par plus du tiers de la population française. Au moment où la presse parisienne dénonçait le scandale du « bâton polonais » brutale sanction destinée à hâter la germanisation de la Pologne, l'usage infâmant du « signe » ou « symbole » était commun dans les écoles de Provence et de Bretagne. »

En quoi consistait l'usage du « signe » ou du « symbole » ? B. Boitiat, Inspecteur primaire à Barcelonnette (Basses-Alpes) vers 1883, nous le dit : « Le matin, en entrant en classe, le maître remet au premier élève de la division supérieure un sou marqué d'une croix faite au couteau, ou tout autre signe permettant de le reconnaître. Ce sou s'appelle le Signe. Il s'agit pour le professeur, pour le signeur, comme disent les élèves, de se débarrasser du sou en le donnant à un autre élève, qu'il aura surpris prononçant seulement un mot de patois. » (14)

En fait ce signe pouvait être une rondelle, bobine, objet grotesque comme le sabot en Bretagne. A la fin de la journée, celui qui était en possession du signe recevait une punition : corvée, nettoyage des W.C., parfois fouet, coups de règle, conjugaison du verbe parler « patois ». Ironie du sort, ou plutôt de l'Histoire : les militants du mouvement culturel breton Galv portent comme symbole et souvenir de leur langue maternelle persécutée à l'école, un sabot !

De telles pratiques honteuses eurent lieu aussi dans nos écoles du Pays Basque Nord. Moi-même en juin 1973, j'ai rencontré un jeune collégien de Sare qui se souvient de ce morceau de bois que l'instituteur du village donnait au premier élève pris en flagrant délit et dont il fallait se débarrasser pendant la journée sous peine de subir une punition le soir.

Voici le témoignage d'un prêtre actuellement bien connu dans le monde littéraire basque : « Au collège d'Hasparren où j'ai fait mes classes, il se trouvait des Frères des Ecoles Chrétiennes, férocement antibasques et qui nous imposaient « l'anti », bâtonnet que nous passions à ceux qui parlaient en basque et qui m'a valu un certain nombre de punitions. »

Et ce Souletin de 36 ans, émigré à Paris rappelle son séjour à l'école française : « A l'école du village, comme tant d'autres, j'ai eu droit à la boule basque dont le possesseur en fin de journée était puni, retenu ou faisait la corvée de balayage. Ensuite, on m'a envoyé dans un collège (on y admirait Leclerc, grand soldat, grand chrétien). Là, trouvant le basque très pratique pour m'exprimer avec mes compatriotes, bêtement je l'employai ; on me donna une boule basque, tenez-vous bien, il s'agissait d'un gros burin à vous crever les poches. » (15)

Les exemples de ce genre abondent : il faut lire à ce sujet le

---

(15) *Enbata*, numéro 299, p. 5.

« Livre blanc et noir de la langue bretonne » édité par le mouvement breton GALV.

A LA COLONISATION...

Si nous approfondissons cette politique de francisation menée à l'école, nous nous apercevons qu'elle aboutit à une colonisation culturelle des Basques, comme des autres peuples de l'Hexagone d'ailleurs. L'instituteur impose à ses élèves une culture française étrangère qui véhicule une conception du monde, de l'homme, de la vie totalement étrangère, qui reflète un nouveau type de société très différent, type de société mis en place dans la période post révolutionnaire.

L'enfant basque se trouve devant un univers inconnu, aux idées produites par une autre société, ne correspondant en rien ni à l'orientation de sa pensée, ni à sa psychologie. Heurt entre le milieu socio-culturel naturel et celui artificiel, imposé et étranger de l'école : n'importe quel psychologue averti, n'importe quel pédagogue un peu expérimenté en mesure les conséquences désastreuses.

Par la politique de contrainte et de répression menée à l'école, cette culture étrangère a été inculquée de force aux Basques. Ne pouvant la rejeter, ni l'assimiler d'une manière régulière, elle a été traumatisante pour le petit basque.

Ses structures mentales, ses modes de pensée, de vie — dont la langue maternelle était l'expression — ont été battus en brèche. Bref, son milieu naturel de vie qui correspondait à un authentique milieu de culture basque a été agressé par une culture extérieure, bourgeoise de surcroît. Il s'en est suivi un réel désarroi et de profonds complexes chez l'enfant. Cela s'est traduit d'abord par la honte de sa langue maternelle, de son pays natal et des milieux naturels de culture qui y sont rattachés. Le Basque colonisé essaie d'acquérir la culture du colonisateur, sans pouvoir l'assimiler vraiment ; il essaie aussi de faire oublier ses propres origines pour échapper au mépris et monter dans la hiérarchie sociale. Il s'agit là d'une attitude caractéristique essentielle de l'élite intellectuelle, du monde des affaires et de l'administration. Les fils de famille aisée, les membres de professions libérales, grâce à l'instruction reçue à l'intérieur du système français de l'université, atteignent les postes tant jalousés de l'administration, de la fonction publique. Bref, ils réalisent leur ascension, mais grâce à la culture bourgeoise française. En même temps, ils abandonnent leur langue maternelle, considérée comme la langue des paysans, des ploucs, signe du passé, et se figent désormais dans une attitude de mépris des cultures populaires :

« Chez les Basques, rien n'est plus rare que de savoir lire et écrire. Ils ne parlent et n'entendent que leur propre langue : voilà le grand obstacle à la propagation des lumières dans cette contrée, où c'est déjà avoir beaucoup fait que d'avoir appris le français. Ce n'est que dans la classe aisée... qu'on trouve des citoyens instruits, ils sont même en petit nombre, soit qu'ils manquent de goût pour la culture des belles-lettres soit qu'il y ait dans le pays peu de

familles en état de fournir à la dépense qu'exige une bonne éducation. » (16)

Désormais, nous allons assister à l'écroulement de la société basque et à son sous-développement. C'est d'abord la dépersonnalisation du Basque. L'école lui fait perdre une conscience claire de son identité. L'instituteur le revêt d'une nationalité française, lui remet un carnet d'obligations du citoyen français, lui trouve une filiation gauloise, dévalorise ses anciens lieux de culture et refoule son identité véritable. Il travestit sa personnalité, personnalité qui s'exprimait jusque là par la langue basque et s'épanouissait dans un milieu culturel naturel, celui du peuple auquel il appartenait. En agressant sa langue maternelle, sa culture, culture essentiellement populaire, l'école dépersonnalise le Basque qui ignore ses origines et sa destinée, devient étranger à lui-même.

Le Basque à l'école française est atteint par « l'amnésie culturelle » pour employer une expression chère à Albert Memmi qui explicite : « Le colonisé semble condamné à perdre progressivement la mémoire. » (17). Oui, l'école française nous a fait perdre la mémoire de nos héros populaires : les Eneko ARITZA, Santxo AZKARRA, ELKANO, ZUMALAKARREGI, etc... Nous n'avons pas appris les noms de nos cours d'eau et de nos montagnes, mais nous avons été gavés des affluents de la Seine et des activités parisiennes. Les Nordiques ont leur Saint-Nicolas, les Méditerranéens la Noël. A nous Basques, on nous a fait perdre le souvenir d'Olentzero pour le remplacer par le Papa-Noël et ses avatars de la société de consommation.

Perte de personnalité, perte de mémoire, mais aussi perte de dynamisme. Le traumatisme psychologique entraîne l'atonie. Incapable de prendre en mains ses intérêts, son destin, le manque d'esprit d'entreprise qui caractérise le Basque du Nord désormais, le voue à une attitude timorée que les solutions hardies et neuves exigées par l'évolution effraient. La société basque se fige, se sclérose et s'installe en marge de la civilisation industrielle, en marge de la technique, du progrès. C'est l'arrêt de l'audace, de la confiance, de l'activité créatrice. L'homo faber basque disparaît pour plus d'un siècle. Et ce n'est que tardivement qu'il s'ouvrira au monde de la science et de la technique modernes, ainsi qu'au progrès économique et social.

Sa culture devient tradition figée, référence au passé ressassé nostalgiquement. Dominé par une culture expansionniste traumatisante car assimilée d'une manière contraignante, il se referme sur la seule réalité qui lui reste, car sienne et incommunicable à l'étranger : le passé historique avec toute sa charge émotionnelle. En un mot, il se rabat sur ce que Albert Memmi appelle les « valeurs refuges » et qui deviennent des valeurs traditionnelles.

Destruction d'une culture et d'une certaine organisation sociale, dégradation de la vie collective ainsi que des relations de communications, traumatisme dans la sensibilité commune, c'est-à-dire dans la manière de percevoir le sens de la vie et de donner

---

(16) Gal Serviez : « Statistique du département des Basses-Pyrénées », page 129.

(17) A. Memmi, « Portrait du colonisé ».

sens à la vie. Aculturation et sous-développement socio-économique : le bilan de l'école française en Pays Basque Nord est sinistre.

Une telle politique ne pouvait que servir les intérêts de la bourgeoisie parisienne. Les victimes en sont les classes populaires laborieuses : bergers de Soule et de Basse-Navarre, paysans d'Amikuze et du Labourd, marins de Saint-Jean-de-Luz - Ciboure, ouvriers d'Hasparren, garçons de café et bonnes à tout faire des hôtels de la Côte Basque, Lourdes ou Bordeaux.

Ces mêmes masses populaires connaissent déjà le sous-développement économique, le chômage, l'émigration forcée, l'exploitation sociale, les bas salaires. La bourgeoisie locale, de complice avec la bourgeoisie française, non seulement méprise leur langue et leur culture, mais pratique une politique de francisation forcée afin de mieux dominer les classes défavorisées et les intégrer dans le cadre de la culture bourgeoise française. C'est un moyen de faire entrer Bretons, Basques, Occitans... dans une zone de libre-échange dominée par Paris et d'assurer ainsi la cohésion d'un nouveau marché économique sans entraves et sans obstacles. Voilà ce qu'est « l'unité » française. L'oppression culturelle ne peut que renforcer l'exploitation économique et sociale. Les deux relèvent de la même politique cohérente menée par la bourgeoisie française au pouvoir pour mieux assurer sa domination sur les classes populaires des peuples de l'Hexagone.

L'ÉCOLE PRIVÉE

Seule l'école privée pourrait profiter du titre de « libre » qu'elle se donne pour accorder un meilleur intérêt à la défense de la culture basque et donc promouvoir la personnalité basque.

Effectivement, depuis le Concile de Vatican II, ce ne sont pas les textes d'orientation qui manquent pour nourrir la réflexion des responsables de l'école « libre », afin « d'établir les conditions et de prendre les moyens susceptibles de favoriser la vie culturelle au bénfice de tous, sans oublier les éléments minoritaires présents dans une nation ». (18)

Mais en fait de nation, l'enseignement privé n'a reconnu que la nation française. Qu'il soit catholique, privé ou libre, selon les goûts de chacun, il s'agit avant tout d'une structure de l'Etat français, dont le fonctionnement aboutit, tout comme son homologue « laïque », à un processus de francisation et de colonisation des Basques.

Dès 1824, l'article 4 de l'ordonnance de l'évêque de Bayonne demande « si les candidats (à l'enseignement) remplissent habituellement leurs devoirs de Religion, et si l'on peut compter sur leur fidélité et leur attachement au Roi. » (19)

Rien n'a changé depuis ; aux enseignants il est notamment interdit, d'après l'article 19 de la Convention Collective, « les manifestations antinationales ou antireligieuses. »

A ce moment-là, on comprend pourquoi plusieurs sympathisants et militants de mouvements politiques ou culturels basques se sont

(18) Gaudium et Spes, paragraphe 59.
(19) P. Hourmat, op. cit., p 308.

vu refuser un contrat d'enseignement un peu partout, même si la Direction se déclare « navrée de prendre de telles décisions. »

Pourtant, à intervalles réguliers, l'enseignement privé semble animé de bonnes intentions. En 1923, l'évêque de Bayonne publie une lettre pastorale relative à l'enseignement de la langue basque. En septembre 1959, le Bulletin Diocésain la reproduit. Au cours des conférences pédagogiques, on exhorte bien les maîtres à se soucier de l'enseignement du basque. Mais les résultats sont les mêmes ; lettres pastorales et « recommandations » de la hiérarchie ressemblent aux circulaires ministérielles et « promesses » émanant des cabinets parisiens ; tous entretiennent la même politique illusoire. On fait quelques concessions, on donne quelques orientations, on prodigue force conseils et directives, sans rien faire pour les appliquer, et ainsi on peut tranquilliser les gens, se donner bonne conscience et constituer un petit arsenal d'arguments afin de parer à d'éventuelles critiques.

En fait, les enseignants « catholiques » ne veulent pas marcher plus vite que les enseignants « laïcs » à la rencontre de la culture basque. Leurs institutions respectives, au-delà de l'étiquette confessionnelle, répondent, comme on l'a vu, aux mêmes impératifs et aux mêmes intérêts du Pouvoir français et sont avant tout au service de la République Française, une et indivisible.

Et ce n'est pas Mgr Vincent, évêque de Bayonne, qui aidera à réaliser le changement des mentalités, comme des institutions, lui qui déclarait à son arrivée dans le diocèse que la langue basque avait pour vingt ans de vie.

Il est vrai que depuis quelque temps, certains responsables commencent à se soucier de l'enseignement du basque. Car il y a désormais la concurrence de « l'autre école », c'est-à-dire de l'ikastola. D'où soudainement, dans certaines zones, comme Ascain, Espelette, Urrugne, Hendaye... un grand effort qui est réalisé pour organiser des cours de basque, voire un enseignement bilingue, notamment au niveau des classes enfantines et primaires. Pendant ce temps, alors que les dispositions légales de la circulaire ministérielle de septembre 1971 autorisent et organisent l'enseignement du basque en seconde, première, et terminale, aucun cours de basque n'est encore assuré régulièrement dans certains collèges du Pays Basque Nord.

Dans ces conditions, nous nous trouvons en présence de comptables préoccupés avant tout par des questions d'effectifs, et de sous, et la langue basque devient donc un simple instrument, un moyen de résoudre les problèmes d'effectifs, les problèmes financiers et autres. Finalement ; la langue basque reste victime des impératifs et des intérêts d'une institution française, donc du Pouvoir français.

CHAPITRE III

LES TECHNIQUES MODERNES DE DÉBASQUISATION

LES PROMESSES ABUSIVES

Le malheur pour nous Basques du Nord, comme pour les autres peuples de l'Hexagone, c'est que l'oppression culturelle française s'exerce d'une manière « intelligente ». L'impérialisme français manie adroitement l'art du camouflage, ce qui lui permet d'adopter une attitude pseudo-libérale face à nos revendications culturelles. L'histoire des vingt dernières années en est une illustration convaincante.

On a fait grand cas de la loi Deixonne de 1951, dont Jean Errecart et Jacques de Menditte participèrent à l'élaboration. Pour la première fois, le gouvernement français autorise l'introduction à l'école de 4 langues « locales » : le basque, le breton, l'alsacien et le catalan. Seulement, il s'agit d'un enseignement autorisé dans le cadre des activités dirigées placées toujours en dehors de l'horaire normal d'une école et qui en fait, n'existent pas dans la plupart des établissements scolaires. En résumé, la loi sera totalement inefficace, car inapplicable.

Depuis 1958, 17 propositions de loi (20) ont été déposées sur le bureau de l'Assemblée Nationale. Chaque fois, l'opposition du gouvernement en a empêché la discussion devant le Parlement. Il est bon de rappeler la liste de ces propositions, car elle révélatrice de la volonté actuelle de Paris d'étouffer les cultures populaires.

1958 : 1) M. Coste-Floret ; 2) M. Tanguy-Prigent et les députés bretons.

1959 : 1) M. Crouan et députés bretons du C.E.L.I.B. ; 2) M. Raoul Bayou.

1960 : M. Hostache.

1961 : La Commission des Affaires Culturelles adopte un projet en faveur de l'enseignement des langues ethniques. Michel Debré, alors Premier ministre s'oppose à son inscription à l'ordre du jour.

1963 : 1) M. Raoul Bayou et députés occitans ; 2) M. Bayle ; Valéry Giscard d'Estaing s'oppose à son inscription à l'ordre du jour.

---

(20) Selon un rapport du D.P.L.F. en août 1973.

1967-1968 : 5 textes sont déposés par MM. Bayou, Bourgeois, De Poulpiquet, Le Foll, Mendès-France, Prat.

1969 : MM. Alduy et Bayou. Cette proposition de loi veut établir un statut définitif et véritable des langues et cultures populaires de l'Hexagone, dans l'enseignement, l'O.R.T.F. et l'éducation permanente. Le projet sera renvoyé à la Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales.

1969-1970 : M. Cressard, député U.D.R. d'Ille-et-Vilaine, entreprend un tour de charme en Hexagonie et vient même jusqu'à Bayonne. Son but : s'informer sur la situation des ethnies en vue d'une nouvelle proposition de loi dont il sera le rapporteur. Le rapport ne sera jamais porté à la connaissance de l'Assemblée Nationale.

Parallèlement à cette action, le C.N.D.L.C.R. (Conseil National de Défense des Langues et Cultures Régionales), devenu par la suite D.P.L.F. (Défense et Promotion des Langues de France), et qui regroupe plusieurs associations de l'Hexagone notamment *Emgleo Breiz, Union culturelle des Pays d'Oc, Scola Corsa, Grup Rosselones d'Estudis Catalans, cercle René Schickele, Ikas,* s'épuise en nombreuses démarches auprès du gouvernement parisien afin d'obtenir quelques concessions.

En 1965, une « Commission Mixte d'Etudes Régionales » composée d'une part des représentants du Ministère de l'Education Nationale, d'autre part des délégués du C.N.D.L.C.R., est mise en place. Après un an de travail, elle rédige un rapport. Elle recommande l'insertion de l'étude de la civilisation régionale dans les programmes d'histoire, de géographie, de français et d'éducation ainsi que la mise en place d'une organisation efficace de l'enseignement de langues régionales à tous les niveaux. Les représentants du Ministère prévoient même un calendrier pour la mise en application des recommandations.

Le calendrier ne sera jamais tenu et aucune suite ne sera possible dans les années 66-67 : les services ministériels ne retrouvent jamais le rapport lorsqu'ils sont interrogés et cela malgré plusieurs remises successives de copie du document. Le bruit a couru même un certain moment que le Directeur de la Pédagogie avait perdu le rapport de la Commission !

Le 21 septembre 1967, M. Lapicida, Inspecteur d'Académie chargé de mission, accorde audience à une délégation du C.N.D.L.C.R. qui obtient la promesse d'une « mise en œuvre progressive » des recommandations de la Commission Mixte dans un délai de trois semaines. Mais le délai écoulé, il n'y a rien.

Le 6 octobre 1967, M. Lapicida écrit bien une lettre où il affirme son attachement aux langues régionales. Mais en fait de décision, rien encore.

En novembre et décembre de la même année, de nouvelles lettres sont envoyées à M. Lapicida et au Ministre de l'Education Nationale pour demander des explications sur ces retards et une nouvelle entrevue a lieu avec M. Lapicida. Le 22 décembre, le Ministre envoie une réponse ; il y fait part du rappel ému de ses origines et affirme : « Des directives ont été données dans mes services afin que soient organisés des moyens de diffusion des cultures régionales. »

Mais le 20 janvier 1968, M. Lapicida refuse que la Commission Mixte se réunisse à nouveau, tandis que M. Peyrefitte estime qu'il n'est pas possible d'aller au-delà des dispositions de la loi 1951 ; ce qui revient à dire qu'il rejette les conclusions de la Commission. D'après lui, « il ne semble pas opportun dans l'immédiat d'étendre l'enseignement des langues régionales ». Les seules dispositions qu'il prévoit consistent à organiser des expositions itinérantes et des conférences ! (21)

En avril 1968, le C.N.D.L.C.R. rédige une motion de protestation contre la non application des conclusions ; une conférence de presse même est prévue.

Le mardi 5 novembre 1968 : nouvelle audience auprès de M. Edgar Faure, ministre de l'Education Nationale et de M. Gauthier, directeur de la pédagogie. Le premier se dit « disposé à étudier le problème », tandis que le second « promet » une circulaire favorable à l'enseignement régional.

Résultat : une circulaire du 17 février 1969 conseille l'insertion dans les programmes des premier et deuxième degrés des éléments de civilisation régionale. Mais ces instructions restent lettre morte, car aucun organisme n'est habilité à les appliquer ; ni les Recteurs d'Universités, ni les Chefs d'Etablissements.

Au contraire, les 16 et 17 octobre 1969, le Conseil Supérieur de l'Education Nationale donne un avis défavorable sur un projet de décret validant pour l'admission au baccalauréat les points obtenus au-dessus de la moyenne dans l'épreuve facultative de langue régionale. Ce qui n'empêche pas M. Olivier Guichard devant le Sénat le 3 décembre 1969 de se déclarer « très soucieux du maintien des valeurs culturelles régionales. »

Le 30 décembre 1969 : une nouvelle entrevue a lieu avec M. Guy Métais, chargé de mission au Cabinet du Premier ministre, M. J. Chaban-Delmas. M. Métais assure « de la volonté de concertation constante et confiante du Premier ministre ». Mais de décision aucune.

Enfin, un décret du 10 juillet 1970, complété par celui du 5 octobre 1973 rend officiel le décompte des points au-dessus de la moyenne pour l'admission au baccalauréat, puis pour l'attribution d'une mention. Toute petite mesure réclamée depuis onze ans ! et déjà deux fois promise en 63 et en 66. Et encore elle n'a été accordée qu'à la suite d'une vaste campagne : 5 interventions à la tribune du Parlement, 2 audiences des parlementaires bretons, vœux ou rappels de vœux des Conseils Généraux bretons, pétition populaire en Bretagne recueillant 150.000 signataires.

De suite, le D.P.L.F. élabore un projet prévoyant des dispositions concrètes pour la valorisation de cette épreuve ; organisation pédagogique, formation des maîtres, horaires. Il s'agit en effet de donner des possibilités réelles, d'organiser l'enseignement pour que l'épreuve facultative des langues régionales soit effective. Le D.P.L.F. et les organismes culturels associés se lancent dans une offensive épistolaire auprès du Ministre de l'Education Nationale, des Recteurs d'Universités et des Chefs d'Etablissements.

Toutes ces pressions aboutissent à la circulaire ministérielle

---

(21) J.O., débats parlementaires du 24 février 1968.

de septembre 1971 qui autorise et organise 3 heures d'enseignement du basque par semaine :

« A compter de l'année scolaire 1971-1972, les enseignements de langue régionale autorisés par les textes rappelés ci-dessus seront donnés dès qu'un minimum de 10 élèves aura été atteint dans les classes de seconde, de première, de terminale, et dans la limite de trois heures par semaine, sous forme de cours inclus dans le service des professeurs et pouvant donner lieu éventuellement au versement d'indemnités par heures supplémentaires au taux des heures-années d'enseignement. »

Mais à la fin de l'année scolaire 72-73, les dispositions de la circulaire ministérielle ne sont pas encore appliquées dans les différents lycées du Pays Basque.. Ni à la rentrée de 72, ni à celle de 73, aucun enseignant n'a été nommé dans les lycées par délégation rectorale pour assurer les cours de basque et faire face aux besoins nouveaux par suite du nombre croissant d'élèves.

Les lycées qui ont essayé cependant d'organiser des cours de basque se sont heurtés au problème du manque de crédits pour rétribuer les professeurs de basque. En effet, par une lettre courant novembre 72, le Rectorat de Bordeaux a fait savoir aux chefs d'établissements scolaires qu'il ne pouvait accorder qu'un groupement de 9 heures au total pour l'ensemble du Pays Basque, alors que pour répondre aux besoins il faudrait environ 60 heures.

A l'école normale de Lescar, des élèves souhaitent des cours de basque ; l'inspection académique cette fois-ci autorise cet enseignement, est disposée à l'accorder à un professeur de la région de Pau si on le trouve, Mais, voilà, dans la région de Pau, il n'y a pas de professeur de basque disponible. Et les cours seront assurés par un étudiant de la Faculté de Droit de Pau !

En mai 1973, M. Michel Inchauspé, député de la circonscription de Mauléon, conformément aux promesses électorales, intervient à l'Assemblée Nationale " afin que les crédits nécessaires à l'organisation régulière des cours de langue basque soient prévus et que des professeurs qualifiés soient désignés pour assurer cet enseignement ". (22)

La réponse du ministre de l'Education Nationale est des plus désinvoltes. Il parle de la " façon satisfaisante dont l'enseignement du basque a été amorcé ", " le recteur de l'académie de Bordeaux, chargé de l'organisation du service dans le cadre de la déconcentration, recensera les élèves désireux de suivre cet enseignement ", il " s'efforcera de mettre en place les moyens nécessaires compte tenu des priorités... et dans la mesure où des professeurs qualifiés pourront être désignés ". Autrement dit, grâce à une pirouette, le ministre fournit déjà les prétextes pour ne pas organiser l'enseignement de la langue basque :

— les " priorités " ? Mais quelles priorités ? L'argent des Basques sert donc à financer des priorités autres que les nôtres. Concrètement, au nom de ces mêmes priorités, le Pays Basque passe au second rang dans les préoccupations de Paris, on ferme l'usine de Louhossoa et on continue à en fermer d'autres.

— Le manque de " professeurs qualifiés " ? Plusieurs jeunes, ayant terminé les études et possédant tous les diplômes voulus

(22) J.O. du 4 août 1973.

sont prêts à assumer cet enseignement. Depuis des mois, plusieurs dossiers de candidature attendent au Rectorat de Bordeaux.

La véritable raison : Paris ne veut pas débloquer de credits pour la formation des professeurs et l'organisation des cours de basque.

Les Basques ne sont bons que pour payer les impôts à Paris.

Après de telles constatations (23), nous sommes bien obligés de conclure que le pouvoir français après deux siècles de répression culturelle nous maintient maintenant dans l'illusion, avec ses promesses abusives, retardées, jamais tenues. A travers cette étude des différents projets de loi, décrets, circulaires, audiences ministérielles et correspondances épistolaires, nous voyons que le pouvoir français n'affecte que mépris, indifférence, dissimulation, tandis que l'administration de l'Education Nationale se cantonne dans l'inertie et le mauvais vouloir. L'oppression ne revêt plus les formes contraignantes, mais elle n'est pas moins sournoise et réelle. Il a fallu vingt ans de luttes opiniâtres, de démarches incessantes à Paris pour obtenir quelques petites concessions sans grande efficacité alors que pendant ce même temps la langue basque s'est perdue très rapidement dans les nouvelles générations.

Pendant vingt ans le pouvoir français à travers sa politique hypocrite, pseudo-libérale, n'a fait qu'accentuer et aggraver le processus de débasquisation. Paris reste néfaste pour les Basques.

DES MASS MEDIA...

On considère trop souvent l'oppression culturelle française comme un phénomène du passé. Il faut bien se rendre compte qu'il s'agit d'un phénomène d'actualité, particulièrement dans le domaine des mass media. La radio et la télévision françaises constituent avec l'école, les facteurs les plus efficaces de débasquisation et de francisation. L'impérialisme français a trouvé là l'instrument idéal : aucune contrainte n'est exercée. Et pourtant, quel gâchis !

On ne mesure pas assez l'influence de l'image sur de jeunes esprits. C'est devant l'écran magique du téléviseur, les mercredi, samedi, dimanche après-midi que nos enfants se francisent dans leur langue, leur langage, leur pensée, leur concept. La radio et la télévision françaises les rivent toujours à l'actualité parisienne, à la vie parisienne ; elles distillent toujours la même drogue psychologique qui nous évade vers un pays qui ne nous concerne pas.

Pourtant ce fut grande joie parmi les basquisants lorsqu'ils apprirent la création d'une émission en langue basque à la radio à la mi-juillet 1960. Seulement il s'agissait d'une émission destinée non aux Basques, mais aux touristes ! Car l'émission basque a débuté dans le cadre " Radio-Côte Basque Vacances " destinée aux estivants. Le studio de production était même installé au casino de Biarritz. Il s'agit de bien saisir toute la portée de ce geste. Les émissions de radio en langue basque, à l'origine, ont

(23) Je ne donne ici qu'un résumé de toutes les démarches faites à Paris. Bien des détails ne sont pas rapportés. Le lecteur voudra m'en excuser.

répondu, non aux besoins réels du peuple basque et de sa langue, mais à ceux des touristes. Au début, les speakers sont des bénévoles sauf une personne rémunérée pour les traductions des émissions afin de parer à toute allusion subversive.

Ce n'est qu'à partir de 1968 que les émissions seront étendues à tout le reste de l'année.

Quant à l'introduction de la langue basque à la télévision française, elle a été longue et laborieuse. " L'octroi royal " a été accordé après de multiples démarches et supplications de toutes sortes : pétitions, milliers de lettres d'auditeurs et d'associations, vœux des Conseils généraux Bretons... La réponse a été toujours la même, invariable : on assure les pétitionnaires que l'on procède à une " étude approfondie ", que " l'on s'occupe du problème ".

Début 1968, M. Gorse, ministre de l'Information donne son accord aux délégués du Conseil de Défense et Promotion des Langues et Cultures Régionales. En février de la même année, au cours d'une nouvelle réunion, promesse est faite qu'un magazine télévisé en langue régionale est prévu au budget 1968. Mais la promesse n'est pas tenue : on évoque, comme prétexte, le manque de personnel technique. De nouveau, début 1969, la création d'un magazine bimensuel est inscrite au budget de l'Office. Mais le 29 janvier de la même année, M. Le Theule explique que la réalisation en sera retardée par suite de " compressions de dépenses ", et de " pénurie de techniciens ". Au mois de mai, M. Le Theule promet le magazine pour début 1970. Début 1970, M. J. Chaban-Delmas, Premier ministre dans une lettre au maire de Lorient affirme que " le problème des langues régionales est tout à fait présent dans les préoccupations du gouvernement et des responsables de l'O.R.T.F. ", mais ajoute que " la recherche des solutions à ce problème se heurte à de nombreux obstacles, notamment sur le plan de l'organisation des programmes et sur le plan financier ".

Novembre 1970, un rapport d'Ikas annonce que " l'introduction de la langue basque à la télévision est prévue pour le début du premier semestre 1971 ". Mais début 1971, un " nouveau retard " est dû au manque de techniciens basques. Finalement la première émission basque commence en octobre 1971, avec une équipe de... francophones dirigés heureusement par une basquaise !

Nous voilà donc en possession d'une radio-télévision basque. Mais là aussi l'équivoque doit être levée, car il ne s'agit pas de l'O.R.T.B. mais de l'O.R.T.F. L'Office appartient à nos maîtres français qui nous octroient quelques émissions en langue basque. Les Basques ne possèdent pas de radio-télévision à eux.

Aussi toutes les émissions en langue basque sont sous le contrôle français qui y exerce une rigoureuse censure ou, mieux, applique l'autocensure. Déjà, en novembre 1970, un autre rapport d'Ikas signalait timidement que la radio " devrait s'ouvrir bien davantage aux réalités et aux activités d'aujourd'hui et de demain. Il (l'O.R.T.F.) peut avoir une mission essentiellement éducatrice et culturelle, s'il a le temps suffisant pour informer, donner à penser, aider à réfléchir, inciter à progresser ". La dénonciation est timide, mais pour qui sait " lire entre les lignes ", c'est clair. Dans les émissions en langue basque, on parle beaucoup des

fêtes, des festivals, des parties de pelote, de l'édition littéraire en général, des problèmes économiques dans leur généralité, de l'histoire des veilles pierres, etc... Mais très peu d'émissions se livrant à une véritable analyse ou à une authentique réflexion. On n'a pas le droit de traiter l'actualité sociale, économique ou politique librement. Très rares pour ne pas dire inexistantes sont les émissions en direct, afin de pouvoir tout contrôler et éviter toute surprise. Et plusieurs animateurs, authentiques artisans du mouvement culturel basque, ont été victimes des rigueurs de la censure : Roger Idiart, Jean-Louis Olaizola, Piarres Charritton, Daniel Landart, etc... Certains ont préféré donner leur démission plutôt que de travailler dans de telles conditions.

Deux exemples bien concrets : le poème de Gabriel Aresti « Nere etxea defendituko det » paru dans un livre publié en Euskadi-Sud avec l'autorisation de la censure fasciste espagnole n'a pu passer à Radio Côte Basque ! Daniel Landart se voit interdire une émission sur Picasso et son tableau « Gernika » : le texte intégral paraîtra dans la paisible revue « Gure Almanaka ».

Bref, même à la radio et à la télévision, la langue basque reste enchaînée par le Pouvoir français. Et dans cette mesure, la radio-télévision devient pour les Basques un instrument d'aliénation et l'on peut dire même de débasquisation, tant que l'on continuera à y montrer une image de la vie qui ne correspond pas à la réalité basque.

Quand on s'adresse à M. Bartoleti, Directeur régional de l'O.R.T.F., celui-ci répond : « Les Basques ne se plaignent pas, ils sont contents... » Que font les responsables locaux ? Que font « Ikas », « Eskualzaleen Biltzarra » et les autres mouvements culturels, ainsi que la presse ? On ne peut se contenter de vœux pieux. La seule protestation un peu courageuse a été jusqu'ici celle de M. Jean Haritschelhar aux derniers « Entretiens de Bayonne ». Mais il n'y a pas eu de suite.

... AU TOURISME

Les exigences du pouvoir français sont encore plus évidentes en été ; cela se comprend : la première émission basque à la radio comme on l'a vu, a eu une origine touristique. Mais cela continue. L'arrivée des touristes en juillet signifie pour nous l'interruption des émissions basques à la télévision pendant deux mois. Le touriste vient avec sa radio et sa presse. F.I.B. (France-Inter Bayonne) chante les charmes du Pays Basque façonné au goût de la bourgeoisie touristicole ; les speakerines, des filles du pays je suppose, ont mille misères à cacher leur accent d'origine et à imiter les hôtesses de l'air d'Orly : le colonisé imite le colonisateur. Le journal « Sud-Ouest » connu pour son indifférence envers la langue basque, ouvre ses colonnes aux chroniqueurs anglais vantant la mer, la montagne, les frontons, les fêtes basques. Mais pendant ce temps, on va taire le travail des paysans, des bergers, des ouvriers, des marins basques et leurs problèmes socio-économiques, on va taire l'exploitation des travailleurs saisonniers dans les hôtels, bars, restaurants.

En été, pour les touristes, les Basques doivent se taire.

Mais les malheurs du tourisme ne s'arrêtent pas là pour nous. L'été est l'occasion de « fêtes basques » dans le moindre village. Les différents comités de fêtes, offices de tourisme, syndicats d'initiative ont peu le souci culturel ; leur préoccupation est essentiellement financière : réaliser le plus de profit possible, à n'importe quelle condition. Toute marchandise ayant la moindre coloration basque devient vénale : le folklore bien sûr, la piperade, le piment, la contrebande, le berger et son gasna, ...tout est bon à vendre. Au besoin on se met à la portée du touriste et on orthographie la nuit du « shingar », du « chahakoua », du « loukinka ». On n'hésite pas à brader même les produits politiques. Sous la plume de M. R. Lahet, Président du Comité de Coordination Touristique, l'église, le cimetière, le fronton deviennent l' « inévitable trilogie d'Euskadie ». (sic).

Bref, on travestit le basque, on vend du basque, n'importe comment, à n'importe quelle condition.

Qu'un orage au mois d'août fasse interrompre brusquement un spectacle Oldarra à Saint-Jean-Pied-de-Port, le Président du Comité des Fêtes demande à tout prix d'improviser au trinquet quelque chose : n'importe quoi, un peu de txixtu, quelques chants, une ou deux chanses et ça ira très bien... pour la trésorerie. Mais pour la culture basque ? L'esthétique ? Aucune considération : le tourisme en Pays Basque répond aux mêmes lois que la prostitution.

Et on arrive parfois aux plus étranges aberrations comme dans « Lehengo Hazparne », qui ne répond à aucune préoccupation culturelle, mais sert l'intérêt des commerçants d'Hasparren. La promotion de la langue et de la culture basques n'a rien à voir avec une telle manifestation : nous ne sommes pas des nostalgiques du passé, nous ne demandons pas à revenir au rouet d'amatxi, nous voulons garder notre personnalité de Basques dans le monde d'aujourd'hui, dans le monde de la technique, de l'électronique. Les défenseurs de la langue et de la culture basques ne veulent pas une société momifiée. Seulement, le colonisateur est toujours content de « favoriser les éléments les plus rétrogrades » (24) et de développer « un tourisme dégradant, où l'on invite l'indigène à se déguiser... à prendre une pause pittoresque, en échange d'une avilissante compensation financière. » (25).

La « maffia » des casinos de la Côte Basque, et celle du Comité de Coordination Touristique qui vendent du basque pendant trois mois à l'étranger, sont totalement indifférentes le reste de l'année à tous les problèmes de langue et culture basques. An contraire, ils veulent faire croire aux gens que c'est le tourisme qui sauvera le Pays Basque alors qu'il constitue, comme on l'a vu, un facteur important d'aliénation et de débasquisation. L'été, tous nos villages sont littéralement envahis par les étrangers ; l'élément basque, déjà si minoritaire, est noyé dans la masse des touristes. L'Eglise

---

(24) A Memmi, op. cit., p. 155.
(25) U.D.B. : Bretagne = Colonie, p. 40-41.

aussi se débasquise encore un peu plus (26). L'arrivée de « l'estranjer » dans le village coïncide avec la suppression d'une ou deux messes en basque. Seule la première messe vers 6 h. - 7 h. sera intégralement en basque, car elle est destinée aux paysans et bergers du coin. La messe de 10 h. - 11 h., à laquelle assistent la bourgeoisie locale et les touristes, est plus « évoluée ». Les parties vitales sont en français : prières, lecture, sermon. Mais les cantiques, et surtout l'angelus, seront en basque, la liturgie française ayant peu de réussite en ce domaine.

Résumons : le tourisme nous enlève notre langue, notre culture et nous dépersonnalise.

Le tourisme nous enlève aussi nos terres : la bourgeoisie parisienne, puis bientôt hollandaise, anglaise ou allemande, séduite par le charme de nos collines, vallées, montagnes et mer, s'installe chez nous. D'après l'étude de P. Laborde dans la « Revue géographique des Pyrénées », janvier 1970, à Ciboure 41 % de la superficie totale de la commune est aux mains de propriétaires parisiens, à Urrugne 35 %, à Saint-Pierre-d'Irube 11 %, à Saint-Pée-sur-Nivelle 15 % de la superficie non communale.

Voilà les bienfaits de notre « vocation touristique » : les paysans endettés, à peine rémunérés au S.M.I.G. vendent leurs terres à des prix dérisoires, les agents immobiliers et les notaires en tirent profit ; les jeunes Basques, par manque d'industrie quittent le pays ; arrivent à leur place dans la « zone verte », les malades et les retraités étrangers. L'élément basque disparaît progressivement.

Le tourisme aboutit à la destruction de la communauté humaine basque.

Encore faut-il bien comprendre le sens de cette affirmation. Il ne s'agit pas d'adopter purement et simplement une attitude d'hostilité systématique au tourisme. Celui-ci constitue une grave menace de débasquisation et de colonisation dans la mesure où il est animé par un Pouvoir étranger et capitaliste de surcroît avec la complicité de la bourgeoisie locale. Dans ces conditions, le tourisme ne saurait être facteur de développement pour le peuple basque. Mais il est incontestable par exemple que le tourisme en Algérie contrôlé par un pouvoir socialiste algérien contribue au développement du pays. De même, il est évident que chez nous une politique touristique qui serait sous le contrôle des Basques eux-mêmes ne pourrait que nous être bénéfique ; c'est tout le problème du Pouvoir basque. Nous y reviendrons dans le dernier chapitre.

---

(26) Je ne fais que mentionner ici l'Eglise. Elle sera l'objet d'une étude ultérieure.

CHAPITRE IV

ASSOCIATIONS CULTURELLES DU PAYS BASQUE NORD

ESKUALTZALEEN BILTZARRA

Il ne manque pas en Pays Basque de groupements ou d'associations dont le but est la défense de la langue basque. La plus vieille et par là, la plus respectable reste « Eskualtzaleen Biltzarra », assemblée des basquisants fondée à Hendaye au début de ce siècle par des hommes des deux côtés de la frontière notamment Sabin Arana Goiri, fondateur du Parti Nationaliste Basque.

« Nola Eskualtzaleen Biltzarra sorthu zen Hendayan duela hogoi ta hamazazpi urthe : nola dozena bat gizon han bildu ziren elgarretarat grigna handi batek gogoetaturik : ikusten beren arbasoen mintzaira kenka gaichtoan zela, zaharrez, hiltzerat joaki ; bai eta etsaien ukhaldiek eskualdun hanitzen lazakeriak bezain segur, har heriotzaren lehenkatzera zeramatela, ikusten behar zirela loak hartuak iratzarri eta iratzarriak akulatu ; ikusten nor bere alde egonez ez zitakela deusik egin eta elgarretarat bildu ihi ahulek ere lokharri azkarra molda dezaketela ; horiek oro ikhusten eta chedea hartu zuten norapait higituko zirela : nahi zuten lehenik beren mintzaira gal ordutik athera, heriotzetik begiratu ; bigarrenekorik nahi zuten eskuara garbi zadien eta hein batean berri zakion. » (27)

Telles sont les paroles que M. Louis Dassance, Président d'Eskualtzaleen Biltzarra prête à l'un de ses amis en 1938. Elles sont révélatrices de l'état d'esprit qui animait les fondateurs : volonté de sauver la langue basque menacée par l'invasion de la culture française et espagnole. Leur combat s'inscrivait dans le contexte général de lutte de libération du peuple basque. Chez eux point de subtiles distinctions entre « faire du culturel » et « faire de la politique ». Leur référence : le peuple basque et sa langue. Le combat culturel était placé à son vrai niveau.

Longtemps seul organisme culturel en Pays Basque Nord, sur lui reposait toute la responsabilité du maintien non seulement de la langue basque, mais aussi de toute la vie basque, qu'il s'agisse de ses implications sociales, économiques, ou politiques. En un mot, elle avait misé sur les besoins de la société basque prise dans son ensemble.

---

(27) *Gure Herria*, année 1938.

« Eskualtzaleen Biltzarra » avait pris au départ une orientation dynamique, combative, avec des objectifs variés comme le stipule encore l'article 5 des statuts :

« L'association a pour but de favoriser par tous les moyens légitimes en son pouvoir la conservation, le développement, et la diffusion de la langue basque.

Elle a pour objet spécial de créer des sections ou commissions, animées par elle, chargées de collaborer, le cas échéant, avec des groupements poursuivant des buts analogues : théâtre, concours littéraires, de chant, d'éloquence, de bertsularis, enseignement du basque dans les écoles, utilisation de la langue basque, etc... »

La section de Paris née en 1933 s'est efforcée de réaliser une partie de ce beau programme, en créant une section de pelote basque, le journal « Elgar », le groupe Gernika, en organisant des cours de basque, etc..

Mais au Pays Basque même l'ardeur des premières années déclina rapidement en même temps que l'orientation initiale était déviée. Les réunions de l'entre deux guerres rassemblaient bon an mal an la centaine d'Eskualzale autour de leur leader « Zerbitzari », tous bons patriotes français cocardiers, anciens combattants, cléricaux la plupart, et de droite bien entendu...

Au lendemain de la seconde guerre, « Eskualzaleen Biltzarra » se renouvelle sous l'impulsion de André Ospital et Louis Dassance et réunit parfois le millier de participants. Mais ses activités se limitent toujours à un banquet annuel précédé de compte rendu d'activités telles que devoirs, concours, bertsularis... Au lieu de mener le combat en faveur de la langue basque d'une manière radicale et efficace, n'a-t-elle pas sombré dans la facilité, en se contentant de réunir en agapes fastueuses les sentimentaux d'une heure ou les amateurs de bonne chère peu soucieux du sort de la langue basque ?

Au Congrès de Saint-Martin d'Arrossa en 1961, certains participants « dont la conscience basque se situe au niveau de l'abdomen » (28) manifestent leur mauvaise humeur devant l'obligation qui leur est faite de régler la cotisation pour prendre part au déjeuner.

Déjà en 1953, à Saint-Jean-le-Vieux, Michel Labéguerie, avant d'en devenir l'actuel président, adresse une véhémente critique :

« *Uste duzue Eskual-Herria Eskual-Herri atxikitzeko aski dela urtean behin mahain baten inguruan egun bezala jartzea eta lagunekin zonbait oren goxoen iragaitea ?...*

..Aipa dezagun garbiki gure artean, ziminokeria horiekin ez dugu eskuara eta eskual gogoa salbatuko. » (29)

Et en 1964, Marie-Jeanne Minaberry elle-même disait : « L'Eskualzaleen Biltzarra agonise... la langue basque meurt, poignardée par la paresse et l'indifférence de chacun de nous. » (30)

En même temps, Eskualzaleen Biltzarra a servi plus d'une fois de tremplin à la carrière politique de certains eskualzale. Après la

---

(28) *Enbata*, numéro 7.

(29) Voire *Gure Herria*, année 1953, numéro 6.

(30) *Enbata*, numéro 54.

guerre, l'assemblée a réuni les notables du Pays Basque, le clergé, les députés, les maires et conseillers généraux. D'où alors ces banquets tragico-comiques où chacun y allait de ses œillades, accolades et roucoulades : on se trouvait en pleine réunion électorale. Le député ou futur candidat y venait car c'était l'occasion de gagner quelques voix ! C'est ce qui explique la présence des Tinaud, Petit, Inchauspé, Cami ou Borotra, etc..., tous peu soucieux de véritable culture basque. Au contraire, Cami (maire de Saint-Pée-sur-Nivelle, ancien conseiller général et ancien député-suppléant de Bernard Marie), à la fin d'un célèbre banquet d'Eskualzaleen Biltzarra formule le souhait que l'on oblige désormais tous les élèves en Pays Basque Nord à apprendre la « Marseillaise » ! !

On a fait de la publicité autour de la réunion d'Ayherre en 72 : beaucoup de remue-ménage, motion, résolution, on renouvelle, on rajeunit. Dans l'euphorie, on est même allé jusqu'à voter une motion de protestation contre l'expulsion arbitraire d'Eustakio Mendizabal. Motion vraiment sincère ? ou électorale ? quand on sait que Michel Inchauspé, lui l'homme de la Majorité et l'allié de Marcellin était là présent.

Après Ayherre, l'année a été aussi creuse qu'auparavant, à part quelques manifestations de bertsularis. Et l'affiche attrayante de « Eskualzaleen Pop Music Biltzarra » seule ne saurait sauver l'année. La journée de la Pop Music succède à celle des « Bazkaltzale ». Mais l'on reste embourbé dans les mêmes ornières. On croit avoir trouvé l'issue en sacrifiant au goût du jour. Mais plusieurs membres du bureau même n'ont pas le cœur à l'ouvrage. Ce n'est pas telle ou telle recette qui sauvera « Eskualzaleen Biltzarra ». Ça ne suffit pas.

Vu l'oppression culturelle qui sévit actuellement en Pays Basque Nord, une association ayant pour mission la promotion de la langue basque ne peut se contenter seulement de manger, danser et chanter. Eskualtzaleen Biltzarra doit faire de sa journée, une journée de meeting rassemblant les artisans véritables de la culture basque, une journée de protestation contre la politique menée par le gouvernement français vis-à-vis de la langue et de la culture basques, une journée de revendications en faveur des droits de la langue basque : on ne peut écarter le protest song du folk song, même si cela demande du courage.

Eskualtzaleen Biltzarra sera sauvé en prenant l'âpre voie de la rigueur, du travail et du combat, non celui du laisser aller et de la facilité. Tout le problème est là : se mettre au travail. En un mot, Eskualzaleen Biltzarra doit se réformer ou disparaître.

IKAS

Les débuts d'Ikas aux environs de 59-60 ont été apparemment dynamiques : édition de cahiers d'exercices pour élèves, organisation de journées pédagogiques pour l'enseignement du basque.

Nous connaissons la suite : une association aux membres réduits. Récemment encore certaine assemblée générale réussissait à mobiliser pour tout le Pays Basque Nord 5 personnes pour la plupart d'âge fort respectable ; ce qui n'enlève rien d'ailleurs à leur mérite, à leur constance.

Sclérose ? vieillissement ? manque d'organisation ? La machine a tourné à vide. Il semble que l'explication soit à rechercher dans l'équivoque qui a présidé à sa fondation. L'association Ikas a été suscitée par certains membres d'Eskualtzaleen Biltzarra soucieux de rassembler les enseignants sensibilisés à la langue basque. Il ne s'agit pas de mettre en cause leur bonne volonté, ni la justesse de leur vue. Mais dès le départ, l'association aurait dû être organisée, animée et dirigée par une proportion plus importante d'enseignants.

Depuis quelque temps, *Ikas* a manifesté une volonté réelle de rajeunissement et de renouveau qui devrait porter ses fruits à long terme. Il est à remarquer cependant, qu'il ne fait que suppléer la carence de l'Education Nationale française et son inertie en matière de documentation et d'animation pédagogiques basques ! Une telle situation est à dénoncer aussi !

Malgré tout, l'action d'Ikas restera nécessairement limitée. Il est difficile de faire face à l'énorme machine administrative de l'Etat français qui poursuit inlassablement sa politique de discrimination linguistique. Il est difficile d'arriver à des résultats réels et efficaces, à l'intérieur du système français de l'école, comme on l'a vu.

Sous l'action coordonnée de D.P.L.F., Ikas a participé à l'élaboration de dizaines de vœux, motions, pétitions et propositions pour aboutir à quelques petites concessions (31) ; sans doute ces résultats sont positifs par rapport au vide du passé ; mais on sait qu'ils sont insignifiants par rapport à la vitesse avec laquelle la langue basque se perd ; ils sont insignifiants par rapport aux énormes moyens dont dispose le système français pour nous ingurgiter sa culture impérialiste. Nous sommes dans une situation de colonisés ; on nous impose une attitude d'esclaves obligés de quémander toute la vie ce qui n'est que stricte justice, obligés d'adopter constamment une attitude de soumission culturelle. Le colonisateur veut nous inculquer une mentalité d'assistés : nous nourrir des miettes tombées de la table parisienne. Le colonisateur travesti en « père providentiel » veut que le Basque remette entre ses mains sa destinée tant culturelle qu'économique et sociale. Alors qu'il est décidé à nous affamer jusqu'au bout et à nous faire disparaître en tant que Basques.

L'on rétorquera qu'Ikas a obtenu au moins un résultat tangible avec la création de trois postes de professeurs itinérants de basque en 1969. Bien des gens s'arrachent les palmes de cette « victoire » : les leaders parisiens d'Ikas, des députés comme Michel Inchauspé. A vrai dire, en 1964, Ikas a bien voté une motion demandant que :

« Sous son contrôle, M. l'Inspecteur d'Académie autorise les retraités de l'enseignement public à se rendre dans les écoles du Pays Basque, afin d'initier les maîtres ainsi recensés à dispenser durant une heure par semaine l'enseignement de la langue basque. » (32).

---

(31) Cf chapitre précédent.
(32) Archives d'Ikas.

Mais ce n'est que 4 ans plus tard que Michel Inchauspé, Ministre, nous valait la nomination effective de trois professeurs itinérants. La fidélité électorale des Basques méritait bien une telle récompense. A ce sujet, la phrase la plus merveilleuse a été prononcée peut-être par un Haut fonctionnaire de l'Education Nationale : « Maintenant qu'il est Ministre, il faut bien qu'on lui accorde ça. »

La mesure peut au moins servir à redorer le blason de la France libérale. Mais pour nous Basques, elle ne représente qu'une toute petite goutte d'eau, vu l'état de dégradation de notre langue et de notre société.

Alors, où est l'avenir d'Ikas ? Il est inutile de s'illusionner sur les résultats des démarches à Paris. Il est inutile d'escompter sur l'école française et son administration pour une promotion efficace de la langue basque : ce ne serait plus l'école française. Il faut regrouper les rares enseignants conscientisés, appuyer et soutenir les lycéens trop oubliés, replacer l'action dans le contexte du mouvement culturel basque tant au Sud qu'au Nord. L'initiative de l'action doit revenir aux Basques en Pays Basque.

SEASKA ET LE MOUVEMENT DES IKASTOLAS

Les ikastolas en Pays Basque Nord sont nés de la volonté de quelques parents ayant pris conscience de la disparition progressive du basque et soucieux de donner à leurs enfants une éducation conforme à leur langue et culture basques.

Encore fau-il là aussi lever des équivoques. On ne peut pas appeler ikastola n'importe quelle institution. Ce n'est pas parce que l'on donne quelques cours de basque dans une classe, un enseignement bilingue dans telle autre, que l'on peut employer un tel titre. Car l'ikastola est une création du peuple basque, création qui a son passé, son histoire, inscrite même dans le sang et qu'il s'agit de respecter intégralement au nom des intérêts mêmes du peuple basque.

1969 : C'est la naissance de la première ikastola qui commence dans les locaux du Mouvement Enbata à Bayonne, déménage à Biarritz, et s'installe définitivement à Arcangues dans des locaux aménagés par la municipalité. Dès cette première année, elle a eu la compréhension et l'appui des enseignants de l'école publique. Hélas ! ce climat de collaboration a changé, c'est le moins que l'on puisse dire. Certains sont allés de porte en porte dans les familles pour les persuader de mettre les enfants à l'école francaise sous prétexte que leur passage à l'ikastola serait cause de retard.

1970 : Deux autres ikastolas sont créées, l'une à Bayonne, l'autre à Saint-Jean-de-Luz. Dans cette dernière ville, le promoteur, un enseignant, est l'objet de représailles de la part des autorités paroissiales et celles de l'école libre et voit sa carrière compromise : car, d'après certains « rapports », l'ikastola était d'obédience politique communiste, pour d'autres, elle avait le tort d'être « neutre ». Sans commentaire.

1971 : Quatre nouvelles ikastolas sont ouvertes à Saint-Palais, Saint-Pée, Ciboure et Hendaye où les promoteurs se font taxer de « rouges » et « maoïstes » par certains membres d'école libre et

certains bourgeois hendayais. L'implantation à Saint-Pée aussi a été assez laborieuse : 7 enfants seulement au début. Une des raisons : l'ikastola n'avait pas les faveurs du curé qui mena plutôt une campagne de dénigrement contre ces « rouges » et ces « marxistes ». Malgré cela, le nombre d'enfants a depuis triplé, l'ikastola, comme partout ailleurs, ayant la sympathie de la jeunesse et des jeunes foyers.

1972 : Nouvelle expansion avec l'ouverture de cinq autres ikastolas à Ascain, Ustaritz, Mauléon, Saint-Jean-Pied-de-Port, et Hasparren. L'ikastola d'Ustaritz a débuté avec les encouragements des différentes autorités. Mais il semble que la population dans sa majorité ne se sente pas concernée pour le moment du moins. Au contraire, un instituteur de l'école libre est notoirement connu pour son hostilité à l'ikastola.

L'ikastola de Mauléon est peut-être « l'enfant chéri » des Basques du Nord. Car elle est la seule en Soule, une Soule vidée de la plus grande partie de sa jeunesse, qui se dépeuple et perd en même temps sa langue avec une très grande rapidité. Mais là aussi, l'hostilité à l'ikastola y est forte, du côté des instituteurs de l'école publique notamment, surtout ceux du S.N.I. Pour eux, l'ikastola représente une redoutable concurrence pour l'école républicaine de Marianne, c'est-à-dire de la France une et indivisible.

A Hasparren, l'une des premières réunions d'information a été troublée par l'intervention intempestive de l'abbé Irigaray, directeur de l'école libre, mettant les responsables en garde contre une telle entreprise. Lors du vote de la subvention à l'ikastola, un conseiller municipal traite les ikastolas de « pépinières du marxisme ». Lui-même étant parent d'élève de l'école publique, « n'est-ce pas là qu'il y aurait plutôt quelques marxistes », telle est la réponse qu'il s'est attirée.

A vrai dire, le rôle de Seaska en Pays Basque Nord a été révolutionnaire : pour la première fois depuis longtemps, Seaska veut mettre en place un type de société basque tolérante, pluraliste ; l'ikastola n'y est pas l'école de quelqu'un, d'un parti, d'un mouvement, d'une église, elle est ouverte à tous, à tout le peuple basque dans la variété de ses idées politiques, philosophiques, religieuses.

1973 : Deux ikastolas doublent à Bayonne et Saint-Palais; une nouvelle est créée à Espelette, malgré les pressions de M. le Curé et d'une religieuse auprès des parents. Ils ne voyaient que les intérêts de l'école libre, qui, avant tout, reste une école française. Mais est-ce à l'école basque de résoudre les problèmes de l'école française ?

De toute façon, une telle progression montre la profonde répercussion que le mouvement des ikastolas a provoquée auprès de la population.

Elle illustre aussi le sérieux de militants basques, la volonté du groupe initial de parents qui ont su donner et de leur temps et de leur argent. Nul doute que nous sommes là en présence d'authentiques artisans du renouveau de la culture basque. Une telle expérience est pour nous chargée d'espoir et d'avenir. Nous y voyons un système original d'éducation étant donné que l'ikastola n'est sous la coupe d'aucun groupe social ou politico-religieux, ni

à plus forte raison sous la coupe de l'Etat. Dès le départ, les promoteurs de Seaska ont veillé d'une part à ce que l'ikastola soit vraiment libre, d'autre part à ce que le comité des parents joue un rôle primordial dans la marche, le fonctionnement, et la gestion de l'ikastola, afin que autour d'elle se regroupent le plus grand nombre de parents avec l'andereño.

Les municipalités aussi sont de plus en plus conscientes de l'importance des ikastolas. Déjà une trentaine apportent soit leur concours matériel, soit leur concours financier. Malgré tout, cela ne représente que le vingtième du budget de Seaska. Il faut noter aussi qu'en dehors de la subvention du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques, l'aide de l'Etat français est nulle. Quand nous connaissons l'importante participation des Basques à l'épargne collective — emprunt P. et T. par exemple, — quand nous savons que nous participons au déficit de la R.A.T.P. et de la S.N.C.F., il y a là une situation de type colonial.

Huit enfants en 1969, treize ikastolas en 1973 avec environ trois cents enfants : la progression a été rapide, quand on connaît les possibilités démographiques et le niveau de conscientisation en Pays Basque Nord. Seaska avec ses treize ikastolas arrive à un tournant et s'engage dans la voie de l'avenir. Et là, le problème fondamental se pose : l'association va-t-elle durer et conserver sa cohésion et son unité ? Ne va-t-elle pas éclater, comme tous les mouvements en divisions et tendances ? En 1669, un prêtre donnait pour cinq ans d'existence à Seaska. La réponse nous appartient, à nous Basques : nous avons entre nos mains une très grande responsabilité.

Du fait de l'existence d'une telle œuvre, les théoriciens aussi naissent et commencent à porter leurs jugements de valeur. Pour les uns, le seul moyen de démocratiser les ikastolas de « bourgeois » est de les intégrer à l'Education Nationale française : sans commentaire. Les partisans de l'Etat français sont fourrés partout, pour eux le caractère bourgeois de l'école française n'est pas un péché et est conciliable avec leur idéal démocratique et pseudo-basque. D'autres s'étonnent que tout le Pays Basque ne soit pas couvert d'une bonne centaine d'ikastolas : vieille théorie qui a déjà nourri les querelles entre Lénine et Trotsky par exemple. Les uns pour qui chaque marche est une victoire, se meuvent dans l'univers du possible ou de l'improbable, et ce n'est pas ce genre de théorie qui manque au Pays Basque. Pour ma part, au nom de l'efficacité, j'ai choisi le réalisme, la voie du « tout ou rien » ne m'ayant jamais inspiré.

NOTE

Le lecteur s'étonnera peut-être que je ne parle pas de la chanson basque qui constitue incontestablement l'élément fondamental non seulement du réveil mais aussi de la libération de la culture basque. Je pense qu'une étude complète de la chanson basque dépasserait le cadre de mon sujet. La meilleure étude reste pour l'instant le numéro spécial de « Gure Herria », année 69, rédigé par Pierre Navarre (pseudonyme). Il serait intéressant de reprendre le sujet afin d'analyser à nouveau le phénomène de la chanson et faire le point sur la question.

CHAPITRE V

JALONS POUR L'AVENIR

AU NOM D'UNE PÉDAGOGIE VRAIE

Une école en Pays Basque inspirée d'une véritable démocratie culturelle doit commencer par la reconnaissance de tout ce qui appartient au peuple basque, et le droit de tout Basque de pouvoir accéder à la culture basque. Une école en Pays Basque ne sera authentiquement démocratique :

— qu'en s'adaptant aux conditions socio-culturelles du milieu populaire de l'enfant ;

— qu'en tenant compte des aspirations du peuple basque ;

— qu'en contribuant à éveiller et à fortifier la conscience basque.

La loi la plus naturelle exige que l'on traite l'enfant en tant que personne spécifique avec ses usages, son style de vie familiale, l'influence du milieu socio-culturel dont il est issu. Chaque enfant est détenteur de quelque chose de très précieux, il est détenteur d'une culture. Or nous savons que la culture n'est pas un ensemble de connaissances, mais essentiellement une manière d'être. Ainsi, nous devinons quelles richesses inestimables recèle la personnalité de tout enfant qui fait partie de la communauté éducative et quelles sont en conséquence les responsabilités qui incombent à l'éducateur.

Voulons-nous éduquer l'enfant au sens de la responsabilité ? Etre responsable, c'est répondre de ses actes, de sa vie, être pleinement homme, mais l'enfant ne sera pleinement homme que lorsqu'il aura assumé non pas nécessairement une culture parachutée de l'extérieur, mais d'abord sa propre culture qui a modelé sa personnalité enfantine et conditionnera ses réflexes d'homme. C'est la seule manière d'assumer son identité culturelle selon les principes énoncés par l'U.N.E.S.C.O. :

« Les groupes ethniques qui sont victimes de la discrimination sous une forme ou sous une autre, sont parfois acceptés ou tolérés par les groupes dominants à condition de renoncer totalement à leur identité culturelle.

Il convient de souligner la nécessité d'encourager ces groupes à préserver leurs valeurs culturelles. »

Nous savons aussi l'importance du climat de sécurité pour

l'équilibre affectif et le plein épanouissement de l'enfant. L'équilibre affectif ne peut être sauvegardé que si l'école accueille l'enfant dans le respect de ses usages, de ses opinions, et de son milieu socio-éducatif.

Nous avons vu dans la première partie comment se produit un traumatisme chez les enfants qui parlent une langue minoritaire, sont brusquement isolés à leur entrée à l'école, de leur milieu familial et de leur mode d'expression familier. Ce traumatisme existe toujours dans la mesure où l'école refuse dans ses structures et dans sa vie l'existence des différentes langues populaires. De nombreux échecs s'expliquent par la différence entre le langage usuel oral de l'enfant et le langage de l'école.

L'attention portée aux réalités et aux richesses du milieu socio-culturel de l'enfant ne peut que préparer celui-ci à saisir le monde dans sa diversité. Il faut permettre à celui-ci d'exercer sa curiosité et ses possibilités d'expression à partir du monde qui l'entoure, donc pour nous le monde de la vie et de la culture basques. De cette manière, une culture restreinte à l'étude de notre Pays Basque devient le meilleur tremplin vers l'universel.

L'expression « communauté éducative » est en vogue tant dans l'enseignement public que l'enseignement privé ; elle ne peut être promue que si l'école respecte la diversité des milieux socio-culturels d'où sont issus les élèves, en particulier leur origine ethnique et pour nous l'origine basque.

FONCTION RÉVOLUTIONNAIRE DE LA LANGUE

Pour le moment, certains responsables économiques du Pays Basque portent très peu d'intérêt à la langue basque. La région de Saint-Palais sous l'impulsion du regretté Jean Errecart a connu un important développement économique alors que le basque est en régression constante. Pour bien des chefs d'entreprise, la culture basque traditionnelle n'est pas facteur de développement des hommes, car elle enferme le basque dans un cadre étroit, vieillot, ne laissant de place ni à l'imagination, ni à l'initiative, tourné vers le passé, fuyant la modernité et le combat.

Ils oublient trop facilement qu'il s'agit là d'une situation propre à toute société de type colonial. Cette apathie, cette allergie à tout changement, ce manque de dynamisme, est le fait de tout peuple colonisé : on observe le même phénomène dans les anciennes et actuelles colonies d'outre-mer.

Le développement économique du Pays Basque n'est-il pas fonction du développement culturel ? Alors, il faudrait peut-être chercher dans l'insuffisance de notre développement culturel basque les raisons profondes de notre inaptitude à défendre nos intérêts collectifs et à promouvoir le progrès économique.

Il s'agit de renverser la vapeur, de renverser le processus de colonisation, de faire en sorte que la culture basque aide les Basques à prendre en main de façon dynamique et vivante les destinées du pays, qu'elle constitue le facteur décisif et indispensable d'épanouissement et de progrès, le moteur de notre développement.

Les technocrates ont tendance à oublier que 2 éléments soutiennent le progrès scientifique d'un peuple : la technique, mais aussi une sensibilité humaine qui s'exprime à travers la culture.

Il nous faut donc à travers le renouveau culturel basque, retrouver notre identité et en faire l'arme, la condition de notre développement total.

Il ne s'agit plus pour la culture basque, comme par le passé de se limiter à des activités agréables sans doute mais désuètes et figées dans la tradition, comme nous l'avons vu dans la première partie. Il faut que le peuple basque retrouve sa vitalité, qu'il soit créateur et producteur de culture ; d'une culture dynamique qui lui permette à nouveau de faire siens les éléments culturels qui lui viennent de l'extérieur ; d'une culture qui contribue efficacement à l'indispensable révolution économique et sociale dont notre pays a besoin. Les deux sont intimement liés. D'une part, il est difficile d'envisager un développement de la culture basque sans qu'il repose sur le développement économique du Pays Basque, d'autre part, un développement économique qui ne dénonce pas la soumission à l'impérialisme culturel français — américain demain — ne nous intéresse pas, car ce serait la perte de la personnalité basque.

Mais le peuple basque ne peut redevenir entièrement créateur que si l'école, l'administration, les mass media et autres lieux culturels contribuent à lui redonner son identité culturelle, lui permettent d'affirmer sa personnalité véritable et lui enlèvent la honte de sa langue et de son pays. Cela suppose la fin de l'oppression culturelle, la fin de l'exploitation économique et sociale des classes dirigeantes sur les classes populaires. Dans cet indispensable travail de libération que le peuple basque doit réaliser, sa langue et sa culture basques constituent un moyen privilégié, pour éveiller la conscience endormie des masses, pour cultiver leur volonté de lutte contre l'oppression et l'exploitation. Le F.L.N. au Sud Vietnam l'a bien compris qui s'est attaché à alphabétiser 17 minorités ethniques dans leur propre langue.

La bourgeoisie parisienne au pouvoir l'a bien compris qui pour mieux nous exploiter veut nous contraindre à renoncer à notre langue. Retenons la leçon.

LES MANŒUVRES DU POUVOIR FRANÇAIS

Tout ce que nous avons dit de la langue basque nous montre la volonté délibérée du Pouvoir français d'enrayer la culture basque ainsi que la société basque de la carte du monde. Nous sommes littéralement étouffés par la culture française injectée à forte dose. L'usage de la langue est exclu pratiquement de la vie publique. La presse, l'administration, les réunions publiques tant politiques que syndicales utilisent avant tout le français. Les villes de la Côte Basque comme les gros bourgs de l'intérieur sont devenus des centres de francisation. Le petit gosse sortant de l'Ikastola et qui retrouve son quartier ou son H.L.M. est plongé directement dans un monde exclusivement d'expression française.

Le basque n'est pas mort ; mais le mal implacable de la francisation par suite de la volonté déterminée de Paris n'est pas moins réel. On veut faire croire à une amélioration du malade afin de l'aider à mieux mourir, à mourir sans douleur. Basques, sans doute

nous ne mourrons pas de mort brutale. Mais la mort douce peut être aussi efficace. Méfions-nous des anesthésistes camouflés !

Par ailleurs, afin de survivre, nous avons été forcés jusqu'ici de recourir à l'aumône, aux subventions si faibles et toujours dédaigneusement accordées. La « subventionnite » ainsi pourrait-on qualifier le recours constant au pouvoir qui trompe et étrangle, bat son plein et aucune association culturelle basque à ce jour n'y échappe. Il serait d'ailleurs peu réaliste de refuser par idéalisme la « manne céleste » que le Pouvoir parisien « nous accorde ». Mieux vaut en profiter. Mais soyons lucides ; c'est une arme à double tranchant : on veut nous faire croire à la générosité du pouvoir parisien ; or nous avons vu ce qu'il en est.

La fonction des subventions est avant tout électorale. Il en est de même des nombreuses promesses, démarches faites en faveur de la langue basque en période électorale. Il faut le dire avec courage et lucidité.

C'est le cas des deux actuels députés de la majorité : Bernard Marie et Michel Inchauspé. Sans doute ce dernier passe-t-il pour un médiateur efficace qui obtient des concessions de Paris : « Nous désirons sauvegarder notre patrimoine culturel basque et nous l'avons prouvé. N'ai-je pas obtenu des postes d'instituteurs itinérants de langue basque ? Dans le cadre du baccalauréat français, certains jeunes n'ont-ils pas réussi à gagner les quelques points nécessaires grâce à leur connaissance du basque ? » (33)

Ce texte montre en toute limpidité que M. Inchauspé a fait toutes ces démarches par opportunisme électoral. Il prend les allures d'un eskualtzale. Mais il se sert de la langue basque pour gagner des voix. Et le jour où cela ne lui servira pas, il laissera tomber.

M. Inchauspé est avant tout un partisan de l'Etat français. Il se sent bien français de cœur et d'intérêt, lui, qui ne conçoit « notre Pays Basque (que) dans une France sereine et dynamique » (34). Quand on connaît toutes les injustices commises par l'Etat français envers la culture basque et donc envers la communauté basque, on ne peut pas être partisan de la France et défenseur des intérêts — même culturels — du Pays Basque.

Son attitude ressemble à celle de son chef M. G. Pompidou qui se permet les deux affirmations suivantes :

1968 : « Auvergnat, donc Occitan, je suis particulièrement sensible à tous les efforts qui sont consentis pour sauvegarder les traditions linguistiques et culturelles de nos provinces et pays. » (35).

1972 : « Il n'y a pas de place pour les langues et cultures régionales dans une France destinée à marquer l'Europe de son sceau. »

Le jeu actuel des gaullistes vis-à-vis de la langue basque est basé essentiellement sur un système de récupération. Le pouvoir gaulliste à Paris est hostile à toute mesure en faveur de la langue basque ; mais les représentants locaux ont pour consigne de ne plus s'opposer ouvertement au mouvement culturel basque, mais de

---

(33) Circulaire électorale du 31 décembre 1972.

(34) op. cit.

(35) Lettre du 10 janvier 1968 à Paul Fabre, Secrétaire de D.P.L.F.

s'y insérer ; interventions platoniques auprès des Ministères, présence dans les manifestations culturelles : Inchauspé, Lartigue (sénateur), au Festival de Larceveau, Coumet (conseiller général) à « Lehengo Hazparne », Ithurralde (maire et conseiller général), Rospide (maire et député-suppléant de B. Marie) dans les ikastolas de la Côte, bref une nouvelle politique bascophile qui sert de caution ; on profite du basque, on vit du basque.

Il n'y a rien à attendre non plus du côté des Républicains Indépendants et de leurs représentants locaux même s'ils portent des noms basques. Sans doute leurs professions de foi électorales sont généreuses :

« Les cultures régionales doivent être placées sur le même plan que les sciences, les lettres et arts. (36)

Sans doute dans « Renouveau » n° 3 ont-ils publié un long programme d'action culturelle basque où ils prévoient des subventions même pour les ikastolas ! Mais là aussi, c'est de l'opportunisme électoral : l'auteur de ce programme n'est même pas un giscardien ! (37)

La propagande dépasse même les limites de la pudeur quand Giscard d'Estaing dans sa lettre de soutien parle du « Pays Basque qui a su (...), conserver et même développer sa personnalité propre. » (38) Alors qu'il a travaillé efficacement à l'étouffement de cette personnalité basque en s'opposant en 1963 à l'inscription à l'ordre du jour à l'Assemblée Nationale de la proposition de loi de Bayle.

Quant à Renaud d'Elissagaray, comment peut-il défendre les intérêts des Basques en embrassant une carrière parisienne et capitaliste de surcroît (39), vu tout le mal que Paris a fait à langue et à la culture basques, sans parler du domaine socio-économique ?

Beaucoup de basquisants optent pour le Centre et ses alliés « Indépendants ». Ils ont, c'est vrai, un bon programme de régionalisation. Mais dans le numéro 3 de leur journal « Démocratie Moderne », le plan culturel basque est bien vague : « Défense et promotion de la langue basque qui constitue une richesse humaine irremplaçable. »

Pourtant en avril 1964, M. Labéguerie refuse d'intervenir à l'Assemblée Nationale en faveur d'un statut de la langue basque. En 1966 à Plaza-Berri de Biarritz son leader Lecanuet se déclare hostile à l'enseignement obligatoire de la langue basque : par contre l'enseignement obligatoire du français pendant des siècles fait partie de l'ordre naturel des choses. Et en décembre 1966 lors de la Convention départementale du Centre Démocrate à Saint-Palais M. Labéguerie se déclare un inconditonnel de la France. (40).

Tout dernièrement, pour les élections cantonales d'Hasparren, Laurent Darraidou (conseiller général), pour soutenir son poulain Jean-Pierre Larramendy, vient d'adopter une attitude qui paradoxalement rejoint celle de M. Inchauspé :

---

(36) « Un sens à la vie », programme national des R.I., p. 61.
(37) Le lecteur permettra que, par discrétion, je taise ici son nom.
(38) Tract électoral du 4 janvier 1973 et " Renouveau " numéro 3, p. 27.
(39) Il est Directeur de la Banque Dreyfus.
(40) *Basque-Eclair* du 12 décembre 1966.

« Jean-Pierre Larramendy définira, en temps voulu, très clairement sa position sur le problème basque et nous serons à même de prouver, qu'à son image, on peut être profondément Basque et très bon Français. » (41).

Jean Pinatel aussi prend des accents bien cocardiers et d'un autre âge, à l'occasion des élections cantonales d'Hasparren :

« Il (J.-P. Laramendy) est fier d'être français, d'appartenir à une nation au passé glorieux, au présent dynamique et prospère, à l'avenir prometteur, qu'il représenta dignement et défendit courageusement sur la terre algérienne. »

Il est égalemnt fier d'être Basque... » (42)

Ignorance de l'Histoire ? ou volonté de la nier ? Car le « passé glorieux » de la France pour un « Basque fier », c'est la destruction de Pampelune par Charlemagne et ses Francs, l'invasion et la mise à sac de la Soule et du Labourd en 1449 par l'armée française, les bûchers de Saint-Pée en 1610, l'exécution de Matalaz en 1661 et les sauvages répressions des XVII^e-XVIII^e siècles, la perte des dernières libertés en 1789, la déportation de centaines de Labourdins en 1794, la régression économique au XIX^e siècle, sans oublier la persécution incessantes contre la langue basque.

Certains basquisants de « progrès », « évolués » jettent des œillades du côté de la gauche française. Ah ! ce fameux programme commun, voilà le salut pour les Basques ! En effet, lors des précédentes campagnes électorales, Duclos, Defferre, Rocard et Mitterrand ont été favorables à une promotion des langues et cultures régionales. Mais, là aussi, seule l'illusion nous guette. Le programme ne fait aucune référence réelle aux peuples opprimés de l'Hexagone ; au contraire, se situant dans la plus pure tradition jacobine, le mythe de l'unité nationale est bel et bien évoqué. Pour ce qui est de l'enseignement et de la culture, on y parle avant tout du rôle de Paris : tout doit venir de Paris. Bref, le programme commun, en ne reconnaissant pas les droits véritables aux minorités nationales de l'Hexagone, véhicule tout comme les autres « programmes » parisiens, une conception jacobine et bourgeoise de la culture.

Pour les Jacobins de la gauche « le progrès et la promotion ne sont conçus que par assimilation au prototype culturel français ». « Pour beaucoup d'hommes de gauche (ou qui se croient de gauche), faire flotter partout le drapeau tricolore, contraindre les peuples conquis ou subjugués à parler français et à abandonner leur langue maternelle, leur apprendre qu'ils ont pour ancêtres les Gaulois, faire régner la domination de l'administration française constitue le summum du progrès et de la civilisation. » (44).

Pour ce qui est des représentants locaux du Parti Socialiste, ils versent dans le même opportunisme électoral que la droite. Pour l'édition spéciale des élections de 1973, le journal socialiste « Le Travail » consacre un petit article en basque, bien pauvre et plutôt moralisant (45). L'opportunisme va jusqu'à utiliser des bertsularis

---

(41) Lettre électorale pour le canton d'Hasparren, juillet 1973.
(42) Lettre électorale du 20 septembre 1973.
(44) U.D.B. : « Bretagne = Colonie », p. 90-91.
(45) *Le Travail, numéro* 656, p 4.

basques. Etxahun Iruri met ses talents de versificateur basque à louer les bienfaits d'un pouvoir socialiste... français (46). Peut-être oublie-t-il que sur la Côte Basque, Jean-Pierre Destrade est un technocrate d'esprit parisien qui découvre à peine la réalité culturelle basque et sa suppléante Nicole Péry, en bon professeur de Lettres Modernes est une admiratrice de la culture bourgeoise de Racine ou de Voltaire, tandis que le problème de la langue basque la laisse indifférente. Quant à Lougarot, lors d'une réunion électorale à Mauléon, interpelé par un parent, il a fait une bien belle pirouette pour esquiver le problème de l'ikastola, faire l'éloge d'un bilinguisme pour le moins équivoque, et défendre avant tout l'école de la République Française, une et indivisible.

C'est ce qui caractérise bien des militants socialistes français : la défense des structures de l'Etat français. Lors d'une réunion du G.E.T.I.S., au Musée Basque, le 6 mars 192, M. Pierre Ibarrondo a même fait l'éloge du « centralisme qui a du bon ». Il ne fait que nier la réalité de la communauté humaine basque et son intégralité lorsqu'il parle et de « l'âme des régions, partie intégrante et vivante de la nation », et de « l'importance capitale... de l'union, dans leur diversité des différentes ethnies qui peuvent constituer une nation » (47). Bien des chroniqueurs du « Travail » estiment que : « Loin de nuire à l'unité nationale, cela (enseignement des langues régionales) ne peut que la renforcer en fixant les ethnies dans leur cadre naturel. » (48) Ils n'ont pas retenu la leçon de l'Histoire : c'est l'Etat français qui, pour réaliser son « unité nationale » mythique, tue la civilisation basque par sa politique d'uniformisation, de nivellement et de répression des ethnies.

Paradoxalement, les défenseurs socialistes de l'unité nationale rejoignent les conservateurs de « L'Aurore » pour qui « la grande force de la France, c'est d'être une et indivisible » et demandent « qu'on ne touche pas trop à la France, République indivisible » (49).

Sans doute, leur est-il facile maintenant de crier « haro sur le baudet » ; les Socialistes sont dans l'opposition et tout le mal vient de cette majorité réactionnaire qui refuse de satisfaire la moindre aspiration légitime aux minorités nationales de l'Hexagone. Aussi peuvent-ils s'adonner à une politique de surenchère en faveur des « cultures régionales ». Tant qu'ils sont dans l'opposition, ils ont tout à y gagner, et particulièrement les voix des Basques. Mais je doute qu'une fois au pouvoir ils tiennent leurs promesses. Ils y ont été déjà et n'ont rien fait en ce domaine. M. Ibarrondo, ancien leader parisien d'Ikas, a été membre du cabinet de M. Guy Mollet, Président du Conseil. Que n'a-t-il profité pour faire voter un statut de l'euskara ?

A ce sujet, il est intéressant de noter qu'en 1947, le premier projet de loi en faveur de l'enseignement des langues de minorités nationales ait été saboté par M. Deixonne, député S.F.I.O. du Tarn et Naegelen, Ministre S.F.I.O. de l'Instruction, avec la complicité de Mlle Dienesh, député M.R.P. de la Bretagne, actuellement

(46) *Le Travail*, numéro 657, p. 2.
(47) *Basque-Eclair*, 29 décembre 1969.
(48) *Le Travail*, numéro 656, p. 4.
(49) *L'Aurore*, édition du mardi 7 août 1973, éditorial de A. Guérin.

dans les rangs de l'U.D.R. Face au texte initial, ils présentent un contre-projet qui affirme : « L'école nationale ne peut connaître que la langue nationale de la République une et indivisible. » L'épisode est riche d'enseignement : la gauche et la droite françaises sont prêtes à toutes les alliances pour étouffer nos cultures.

Quant aux militants du P.C.F., malgré leur profession de foi pour les langues régionales, leur aversion pour les ikastolas est bien connue. Et à Paris leurs leaders sont aussi opposés à une authentique « libération » des cultures ethniques de l'Hexagone. A preuve ce petit entrefilet relevé dans le journal « Le Monde » :

« Enfin, M. Roland Leroy a pris position en faveur de la conservation et du développement des cultures régionales, tout en dénonçant les perversions idéologiques qui s'y attachaient le plus souvent. » (50) A quand une dénonciation par le P.C.F. des perversions idéologiques qui se sont attachées à la langue française ? A vrai dire, le P.C. tient avant tout à son sigle F., car il se situe dans la plus pure filiation jacobine, au point d'y sacrifier son internationalisme prolétarien, comme le firent en 14 ses prédécesseurs socialistes. Leurs chroniqueurs sont aussi cocardiers que ceux du « Figaro » pour « combattre fermement tous ceux qui veulent remettre en cause... l'unité politique de la nation et toutes les idées répandues de divers côtés ». (51).

LE POUVOIR BASQUE

Récapitulons : pour résoudre le problème basque, Ybarnégaray parlait « de la grande patrie », l'U.D.R. parle d'une « France sereine et dynamique », le Centre d'une « Nation au passé glorieux », les Socialistes français de « l'unité nationale qu'il faut renforcer », les Communistes français de « l'unité politique de la nation ». Tous représentent la France impérialiste, le pouvoir colonisateur français. Malgré les divers colorants, ils nous offrent tous le même produit... français.

Il faut bien comprendre : tous les partis qui se présentent actuellement dans l'échiquier électoral sont des partis français, et en tant que tels partisans de cette France impérialiste qui a opprimé et opprime la société basque et sa langue. Comme le disait déjà un certain Aldategi en 1961 : « A nous Basques, de ne pas redonner dans le panneau des luttes électorales passées. » (52) Le Pouvoir français et ses représentants, anciens et nouveaux nous ont assez trompés. Nous n'avons rien à attendre d'eux. Nous devons imiter « les Noirs déçus (qui) sont rentrés chez eux et nous ont bouclé la porte. » (53)

Le problème algérien n'a jamais été résolu par le Pouvoir français, malgré un siècle de présence française ; il a fallu que les Algériens eux-mêmes prennent en main leur propre destinée : aujourd'hui les enfants algériens peuvent s'exprimer à l'école dans leur langue maternelle.

(50) *Le Monde* du 31 août 1973.
(51) *Bretagne Nouvelle*, organe du P.C.F.
(52) Aldategi, dans *Enbata* numéro 2, p. 5.
(53) Aldategi, op. cit.

De même, le problème basque n'a jamais été résolu par les siècles de présence française : au contraire, il n'a fait qu'empirer. Les différents systèmes, régimes et partis issus de Paris n'ont jamais apporté une solution réelle, durable. Alors laissons tomber toutes ces illusions : Paris ne peut pas sauver les Basques, car il ne veut pas les sauver.

Seule l'action organisée des Basques prenant en main leur propre destinée, résoudra le problème basque et donc celui de la langue et culture basques. Pour cela, il nous faut engager le processus de décolonisation du Pays Basque, c'est-à-dire, travailler à la disparition des structures qui nous maintiennent dans la subordination au Pouvoir français et donc opérer une déstructuration du système politique, économique et social imposé par le Pouvoir français.

Certains n'y verront qu'une attitude négative de destruction de ce qui existe. Non, il s'agit d'amorcer concrètement le processus de décolonisation qui rendra au peuple basque le plein contrôle de sa vie politique, de son économie et de sa culture. Nous savons que cela ne se fera pas à coup de baguette magique ; ne rêvons pas non plus de théories parfaites, ni d'un « grand soir ». Mais dès maintenant, nous pouvons nous mettre au travail, chacun réalisant son petit bout de chemin.

Laissons désormais de côté ceux qui veulent nous faire croire à Paris.

Le temps des mirages est terminé.

Terminé également le temps de la mendicité auprès de Paris, disons non à la mendicité,

comme ces deux danseuses d'Anglet qui ont refusé de « donner » le fandango devant le Préfet des Pyrénées-Atlantiques en ce temps douloureux mais héroïque où 70 réfugiés Basques faisaient la grève de la faim en divers points de notre Pays pour défendre leurs droits,

comme ce jeune professeur qui a démissioné de l'équipe basque de l'O.R.T.F. parce que son texte a été censuré sur les Antennes de Radio Côte Basque,

comme ces trente élèves du Lycée d'Oloron, originaires de Soule qui n'ont de cesse jusqu'à obtenir de leur proviseur un professeur de basque.

A chacun dans sa sphère de compétence de refuser, dans la mesure du possible, le Pouvoir français, de le remplacer par un pouvoir parallèle basque, qui à l'école, qui à l'usine, qui au champ, qui à la chanson, qui au théâtre, qui dans l'édition, qui à l'église, etc... La prise du pouvoir doit se faire tous les jours sans attendre l'aube d'une Euskadi toute faite qui nous tomberait du ciel comme une alouette rôtie.

Ainsi qu'il apparaît, l'heure n'est plus aux motions, aux vœux. IL FAUT POSER DES ACTES. Il faut nous restituer d'abord à nous-mêmes.

DOCUMENTS ANNEXES

LE DOCUMENT DE GAULLE EN 1870

« I. — En ce qui concerne l'enseignement primaire, l'autorisation pour les maîtres et maîtresses d'écoles communales exerçant leur profession dans des communes où l'on parle une langue autre que le français, de se servir de l'idiome provincial afin d'enseigner le français aux élèves, et d'employer dans leur enseignement des livres rédigés dans l'idiome provincial ;

« l'autorisation pour les mêmes maîtres et maîtresses d'école d'enseigner, aux élèves qui le désireraient, à écrire et parler correctement l'idiome provincial ;

« enfin l'obligation pour les maîtres et maîtresses d'école qui seront nommés à partir de l'année 1875, de justifier, par un examen spécial, de leur connaissance de la langue de la province ;

« II. — En ce qui concerne l'enseignement secondaire, la création dans chaque lycée et collège de l'Etat d'une chaire où sera enseignée la langue provinciale parlée dans le ressort de l'Académie. L'étude de ces idiomes pourra compter pour les élèves, lors de l'épreuve du baccalauréat, autant que celle des langues vivantes ;

« III. — ...nous demandons la création, dans chaque chef-lieu de Faculté, d'une ou plusieurs chaires destinées à l'étude des langues et littératures provinciales parlées dans le ressort desdites Facultés... Une leçon par semaine, au moins, devra être consacrée à l'étude des langues... »

Il s'agit d'une pétition adressée au Corps Législatif en 1870 ; parmi les signataires, on relève un grand basquisant le Comte Henri de Charencey et un grand celtisant Charles de Gaulle aïeul de l'ancien Président de la République.

Cette pétition est restée bien entendu « lettre morte », ce qui n'a pas empêché ses promoteurs de mourir en bons Français.

LETTRE PASTORALE DE 1923

...retirée des oubliettes
...et parue dans le " Bulletin Diocésain " de Bayonne en 1959.

Article 1. — L'Enseignement de la langue basque est introduit dans toutes les écoles chrétiennes et secondaires du Pays Basque, sous les auspices de l' « Eskualtzaleen-Biltzarra » et de l'association « Ikas ».

Art. 2. — Dans toutes les écoles primaires du Pays Basque, cet enseignement devra être d'au moins une heure par semaine.

Art. 3. — Dans les établissements secondaires du Pays Basque, cet enseignement sera également obligatoire pour les élèves basques des classes élémentaires ainsi que des classes de sixième et de cinquième. La Direction de ces établissements fera le nécessaire pour que les élèves n'ayant pas à suivre ces cours soient occupés pendant ce temps par un travail analogue.

Art. 4. — Pour cet enseignement de la langue basque, les professeurs utiliseront principalement les brochures et cahiers publiés par les soins de l'association « Ikas ».

Art. 5. — Outre l'enseignement de la langue qui comportera un cours spécial, d'autres disciplines, comme la géographie locale, seront intégrées dans l'enseignement général de chaque école ou établissement.

Art. 6. — D'autres mesures pourront être prises ultérieurement, notamment quand seront connues les dispositions ayant trait aux examens officiels (baccalauréat, certificat d'études, etc...).

Art. 7. — Les aspirants au sacerdoce de langue basque recevront obligatoirement un enseignement de cette langue pendant toute la durée de leurs études.

Art. 8. — Les élèves soumis à l'enseignement de la langue basque prendront part chaque année aux examens ou concours organisés par l' « Eskualtzaleen Biltzarra » et l'association « Ikas ».

Art. 9. — Les dispositions ci-dessus entreront en vigueur dès la rentrée scolaire de septembre 1959.

Art. 10. — A la fin de chaque année scolaire, les Directeurs et Directrices rendront compte à leur Inspecteur respectif de la manière dont ces dispositions auront été exécutées.

M. l'abbé P. Lafitte, pour l'Enseignement secondaire, M^lle^ Malharin, pour l'enseignement primaire, seront à la disposition de leurs collègues pour les aider dans l'accomplissement de leur tâche.

Bayonne, le 2 décembre 1959.

P. NARBAITZ,
Directeur de l'Enseignement Secondaire
L. MENDIBOURE,
Directeur de l'Enseignement Primaire

Quels sont les enseignants que l'évêché de Bayonne a sanctionnés pour n'avoir pas rempli cette obligation ?

LA DOCTRINE DE L'U.N.E.S.C.O.

1° La langue maternelle et l'enfant

Il est évident que le véhicule idéal de l'enseignement est la langue maternelle de l'enfant.

Du point de vue psychologique, elle représente un système de symbole qui fonctionne automatiquement dans son esprit lorsqu'il veut s'exprimer ou comprendre.

Du point de vue psychologique, elle le rattache étroitement à la collectivité dont il fait partie.

Du point de vue pédagogique, elle lui permet d'apprendre plus rapidement qu'il ne ferait dans une autre langue mal connue de lui.

2° Points de vue généraux définis en 1951

a) Il convient que les élèves reçoivent leur première instruction dans leur langue maternelle parce que c'est la langue qu'ils comprennent le mieux et que la brèche entre le foyer et l'école sera aussi réduite que possible si on leur fait commencer la vie scolaire dans leur langue maternelle.

b) L'école ne se borne pas à enseigner à l'enfant sa langue maternelle ; elle se sert de sa langue maternelle comme de l'instrument le plus efficace pour lui apporter d'autres connaissances.

c) Il convient d'utiliser la langue maternelle aux premiers stades de l'enseignement, même lorsqu'il faut employer une autre langue dans la suite des études. En commençant par donner l'enseignement dans la langue maternelle, on aidera les enfants à passer à l'étude de la seconde langue.

3° Conclusions générales

a) La langue maternelle, est pour chacun, le moyen naturel d'expression et l'un des premiers besoins de l'individu est de développer pleinement sa capacité d'expression.

c) Chaque élève devrait commencer ses études scolaires dans sa langue maternelle.

c) Il n'existe rien dans la structure d'une langue, quelle qu'elle soit, qui l'empêche de devenir un véhicule de la civilisation moderne.

d) Aucune langue n'est impropre à satisfaire aux besoins de l'enfant au cours de ses premiers mois d'école.

ÉTERNELLE COMÉDIE

Tout le monde connaît le Chanoine Lafitte et le combat qu'il a mené pour la langue basque. Il a été mêlé aux activités d'Euskaltzaleen Biltzarra, Ikas et autres associations culturelles de l'Hexagone, et il a suivi de près les innombrables démarches faites à Paris afin d'obtenir un statut de la langue basque et des autres langues ethniques.

Depuis 1934, il a noté 52 déplacements à Paris dans cet unique but. Quelle impression en retire-t-il ?

« Quelques-uns croient que l'on peut arriver par l'habileté, la diplomatie, à obtenir du gouvernement français quantités d'avantages pour la langue basque .J'ai compté depuis 1934, 52 voyages à Paris où, avec les Occitans, les Bretons, et autres..., il a été tenté d'obtenir quelque solution efficace pour la sauvegarde de nos parlers régionaux ?

Eh ! bien, voici ce qui se passe. Parfois, comme l'an dernier (1972), le ministre de l'Education nationale ne vous refuse pas la rencontre, mais la renvoie à plus tard (Guichard), ou bien carrément refuse de vous recevoir (Fontanet).

M. Guichard demandait des délais pour « mieux étudier la question » (sic). Quant à M. Fontanet, il n'avait pas de temps à perdre, semble-t-il.

Mais auparavant il y a eu des comédies qui en disent long sur la vraie pensée de nos Jacobins. Un jour on nous dit pour nous amuser : « Présentez-nous un projet de loi sur les langues régionales ». Réflexions faites, on en rédige trois : les communistes bretons en présenteront un, les socialistes un autre, les droites un troisième. On espère que si l'un est rejeté par la Chambre, l'un des deux autres aura plus de chance de passer. En haut lieu on trouve que trois projets c'est trop. « Entendez-vous, unifiez vos points de vue en un projet unique ! » On espère sans doute que l'entente ne se fera pas. Naturellement, elle se fait, et le plan unique est dressé.

Alors autre musique : « Mais, votre projet est insuffisant, ridicule ; c'est avec ça que vous comptez sauver la langue basque ? L'Education nationale a des idées plus généreuses. Ce n'est pas avec deux ou trois heures de classe par semaine que l'on peut faire revivre vos précieux parlers. Nous avons un plan, nous, autrement réaliste. Attendez un petit peu. »

Bon ! On attend... on attend... Rien ne vient et la Commission des langues minoritaires, reçue une fois de plus par le ministre, apprend qu'on n'avait pas besoin de loi pour fixer un statut linguistique : c'était une affaire purement réglementaire, et le gouvernement lui-même par un règlement œuvrerait au mieux en faveur de nos langues régionales...

A ces conditions comment ne pas penser qu'en haut lieu on se moque de nous. Sans doute plus récemment, quelques avantages ont été obtenus pour nos pauvres langues : mais beaucoup restent sur le papier et l'on s'arrange pour ne pas appliquer ce qui a été décrété. Ce qui est accordé d'une main est retiré de l'autre.

L'éternelle comédie... française ! »

LES BIENFAITS DE LA CIVILISATION FRANÇAISE

Arrêté du 13 ventôse 1794 :

Art. 1er :

« Les habitants des communes infâmes de Sare, d'Itxassou, d'Ascain, seront enlevés de leur domicile et conduits à une distance au moins de vingt lieues des frontières ; il en sera de même de tous ceux dont les domiciles utiles ne seront pas situés à plus d'une lieue de la frontière, dans l'intervalle qui sépare les communes d'Ascain et d'Ainhoa. Sont exceptés de cette mesure, commandée par le salut public et la scélératesse des monstres indignes d'être Français, tous les citoyens qui, dans les communes et sur les territoires désignés, auront donné les preuves constantes et authentiques de civisme et d'amour pour la patrie.

Art. 2 :

Tous les habitants des communes d'Espelette, d'Ainhoa et de Souraïde, sur le compte desquels il sera élevé ou s'élèvera le plus léger soupçon de haine pour la Révolution et d'amour pour les Espagnols, seront, avec leurs familles entières, soumis à la même peine. »

.....

J'ai déjà dit que la « mission civilisatrice » française était confiée hors de métropole à l'administration, l'armée, l'Eglise et les sociétés capitalistes.

La même mission a été exercée en Pays Basque Nord. Ainsi, en 1794, pour y introduire les bienfaits de la « Grande Révolution », les « représentants en mission » auprès de l'armée des Pyrénées Occidentales n'ont pas hésité à déporter les Basques dans les Landes et le Gers. Selon certains auteurs, 1.600 déportés y périrent :

Bref,

au 18e siècle : c'est la déportation politique pour obéir aux intérêts de la nouvelle République « une et indivisible », qui estimait que nous ne faisions pas assez preuve de « civisme envers la patrie »

au 20e siècle : c'est la déportation économique pour obéir aux intérêts de cette même République capitaliste qui estime que notre vocation ne peut être que « zone verte ».

NOUVELLE TECHNIQUE DE DÉBASQUISATION

Le 30 juin 1973 a été mis en distribution une nouvelle proposition de loi « relative à la défense de la langue française » (54).

Quel lien avec le problème de la débasquisation ?

Les principales dispositions dans le domaine de la vie commerciale visent à interdire :

1. « Le recours à tout terme étranger ou dérivé d'un terme étranger, à tout sigle dérivé d'un ou plusieurs termes étrangers, ainsi que l'utilisation de formes de langue non conformes à la syntaxe française » (art. 1er).

2. Les publications d'offres d'emploi rédigées en langue étrangère, ou contenant des termes étrangers ou dérivés de termes étrangers... quelle que soit la nationalité de l'auteur de l'offre ou de l'employeur, et alors même que la parfaite connaissance d'une langue étrangère serait une des conditions requises pour tenir l'emploi proposé. » (art. 11).

On croit rêver.

Si cette proposition de loi passe, il sera impossible à un journal entièrement en basque de publier les annonces légales. Il faudra enlever les noms de lieux basques, les enseignes basques, etc... Et les affiches « Euskal Kantaldia », « Aberri Eguna », « Ikastolak », « Udako Euskal Unibersidadea », « Jai Alai », etc... seront interdites, car elles nuisent à l'expansion du français.

Après la guerre de 36, les Franquistes se sont acharnés à enlever les noms basques des cimetières de Navarre. Verra-t-on le même acharnement des Français à effacer toute trace basque dans nos activités commerciales et publicitaires ? Ce sera dans la plus pure logique du pouvoir français tant que nous le laisserons s'exercer sur notre terre basque.

(54) Proposition de Loi numéro 306.

LYCÉENS, QUELS SONT VOS DROITS ?

a) Epreuve facultative de langue basque au baccalauréat.

« *L'une des épreuves facultatives peut porter sur le dessin, l'éducation musicale ou l'éducation ménagère, l'autre sur une langue ancienne (latin ou grec) ou sur une langue vivante étrangère ou sur* l'un des dialectes locaux prévus par la loi du 11 janvier 1951. *Dans le second cas l'épreuve est subie sous forme d'interrogation orale.* » *(Décret du 5 octobre 1970).*

b) Organisation de l'enseignement du basque en vue de cette épreuve.

« *En conséquence, à compter de l'année scolaire 1971-1972, les enseignements des langues régionales autorisées par les textes rappelés ci-dessus seront donnés, dès qu'un minimum de 10 élèves aura été atteint, dans les classes de seconde, première et terminale, et dans la limite de 3 heures par semaine, sous forme de cours inclus dans le service des professeurs et pouvant éventuellement donner lieu au versement d'indemnités pour heures supplémentaires au taux des heures-années d'enseignement.* » *(Circulaire du 7 septembre 1971). Note : le minimum de 10 élèves peut être atteint soit par classe, soit par regroupement de classes.*

c) L'obligation d'organisation et d'assiduité.

« *J'appelle une nouvelle fois l'attention des chefs d'établissement sur le fait que les enseignements facultatifs, pour porter tous leurs fruits, doivent être organisés avec le même soin que les enseignements obligatoires.*

Il doit être à ce propos précisé très clairement aux élèves que le caractère facultatif d'un enseignement réside dans la liberté laissée aux élèves en début d'année scolaire de suivre ou de ne pas suivre cet enseignement. Mais il est bien évident qu'un élève ayant choisi d'étudier une discipline facultative est astreint à la même obligation d'assiduité que s'il l'agissait d'un enseignement obligatoire. » *(Circulaire du 5 juillet 1971).*

d) Le baccalauréat technique.

Les mêmes dispositions existent : « Les candidats qui désirent subir l'épreuve facultative de seconde langue ont le choix entre l'une des langues énumérées au premier alinéa de l'article 8 ci-dessous ou entre les langues et dialectes locaux prévus par la loi du 11 janvier 1951. (Art. 2 de l'arrêté du 26 novembre 1970).

. . . . . .

Pour le moment, ces dispositions ne sont appliquées dans aucun lycée du Pays Basque, par suite de l'inertie et du mauvais vouloir de l'Education nationale.

Il vous appartient de prendre les moyens adéquats pour l'obtention de vos droits.

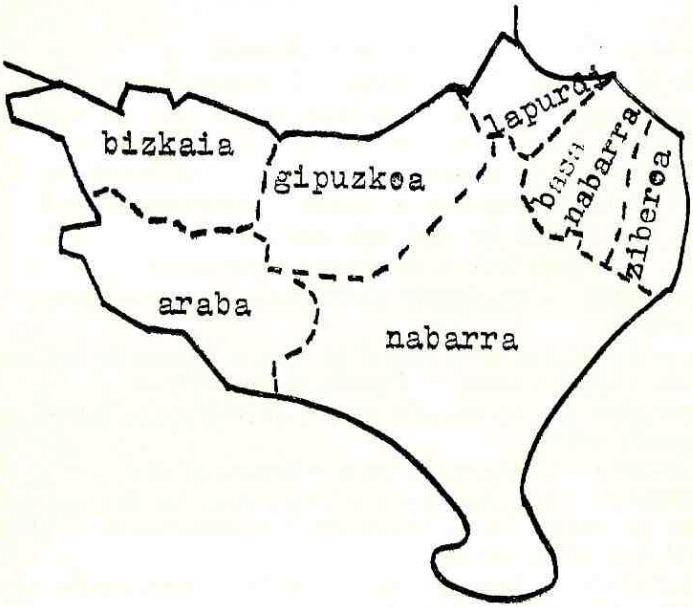

L'oppression culturelle en Pays Basque Nord a commencé par un tracé politique.

La libération culturelle du Pays Basque Nord ne pourra se réaliser que par la disparition de cette même frontière qui restituera le peuple basque dans l'intégralité de ses terres en une authentique communauté humaine démocratique, maître de son destin.

Bayonne, le 30 septembre 1973.

ÉLÉMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

Gal SERVIEZ : « Statistique du département des Basses-Pyrénées ». (Musée Basque).

M.P. LORRAIN : « Tableau de l'Instruction Primaire en France ». (Musée Basque).

SOULICE : « Histoire de l'Instruction Primaire dans les Basses-Pyrénées ». (Musée Basque).

GALV : « Le Livre Blanc et Noir de la Langue Bretonne ».

MORVAN LEBESQUE : « Comment peut-on être Breton ? » (Le Seuil).

A. MEMMI : « Portrait du colonisé ». (Pauvert).

E. EVENOU : « Impérialisme culturel » (Le Peuple Breton n° 63).

G. LE SCOUEZEC : « Cent ans d'intoxication par les manuels d'histoire » (Le Peuple Breton nos 54 à 61).

ESTRELLA REY : « La culture comme virus » (Tricontinental n° 32).

P. JALEE : « Le coopérant et le système » (Tempêtes n° 10).

ENBATA : nos 37, 146, 226, 227, 286, 299, 318.

C.O.E.A. : « Le petit livre de l'Occitanie » (Maspero).

EMGLEO BREIZ : « La situation de la langue et de la culture bretonnes ».

Cahiers pédagogiques de l'I E.O. n° 38 : « Les travaux de la Commission Mixte d'Etude de l'enseignement régional ».

Jean RIVERAIN : « Le français langue de l'Europe » (Miroir de l'Histoire n° 271).

J. ABEBERRY : « L'aliénation basque » (Branka n° 11).

P. HOURMAT : « L'enseignement primaire dans les Basses-Pyrénées au temps de la Monarchie Constitutionnelle » (dans S.S.L.A.B. n°128, année 1972).

E. SALLABERRY : « Défense des langues et cultures régionales » (Gure Herria 1961 n° 6, p. 359).

B. HOUGRE et P. LIDSKY : « Le paysan dans la littérature française ».

R. MANDROU : « Louis XIV en son temps ».

En collaboration : « De l'ethnocide » 10/18.

G. STEINER : « La culture contre l'homme » (Le Seuil).

H. ISNARD : « Géographie de la décolonisation » (PUF).

Euskal Elkargoa : « Projet de manifeste basque ».

Les Temps Présents : « Les Minorités Nationales de l'Hexagone ». (Numéro spécial août-septembre 1973).

TABLE DES MATIÈRES

PRESENTATION

CHAPITRE I

LE MYTHE D'UNE CERTAINE CIVILISATION FRANÇAISE

CHAPITRE II

LE ROLE DE L'ECOLE FRANÇAISE EN PAYS BASQUE NORD

— La francisation
— La colonisation
— L'école privée

CHAPITRE III

LES TECHNIQUES MODERNES DE DEBASQUISATION

— Les promesses abusives
— Les mass media
— Le tourisme

CHAPITRE IV

QUELQUES ASSOCIATIONS CULTURELLES DU PAYS BASQUE NORD

— Eskualzaleen Biltzarra
— Ikas
— Seaska et le Mouvement des ikastolas

CHAPITRE V

JALONS POUR L'AVENIR

— Une pédagogie vraie
— Fonction révolutionnaire de la langue
— Les manœuvres du Pouvoir français
— Le pouvoir basque

CHAPITRE VI

DOCUMENTS ANNEXES

— Le document de Gaulle en 1870
— Lettre pastorale de 1923
— La doctrine de l'U.N.E.S.C.O.
— L'éternelle comédie
— Les bienfaits de la civilisation française
— Nouvelle technique de débasquisation